



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUÉBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 11 DÉCEMBRE 1875.

Demandes au Parlement.

AVIS.

Demande sera faite à la présente session de la législature de la province de Québec, pour amender les dispositions de l'acte d'incorporation de la compagnie de chemin à lisses de Lévis à Kennébec, et des actes qui amendent le dit acte d'incorporation concernant le temps auquel les débentures mentionnées dans ces actes pourront être émises, et les conditions auxquelles elles pourront être émises, et changer le temps et les conditions de l'émission de telles débentures.

E. DEMERS,
Secrétaire.
6897 4

Lévis, 18 novembre 1875.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant les Frères des Ecoles Chrétiennes. 6801 3

Avis Divers.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dame Caroline Spooner, de la cité et du district de Montréal, épouse de D. Adalbert Meloin, gentleman, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;
vs.
Le dit D. Adalbert Meloin, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.

LUCIEN HUOT,
Avocat de la Demanderesse.
Montréal, 9 novembre 1875. 6681 5

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 11th DECEMBER, 1875.

Applications to Parliament.

NOTICE.

Application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for amendments to the act incorporating the Lévis and Kennebec Railway Company, and the acts amending the same, respecting the time at which the debentures mentioned in the said acts may be issued, and the conditions upon which they may be so issued, and to change the time and conditions of issuing the said debentures.

E. DEMERS,
Secretary.
6898

Lévis, 18th November, 1875.

Notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate the Christian School Brothers. 6802

Miscellaneous Notices.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
Dame Caroline Spooner, of the city and district of Montreal, wife of D. Adalbert Meloin, gentleman, of the same place, duly authorized to ester en justice, Plaintiff;
vs.
The said D. Adalbert Meloin, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this cause.

LUCIEN HUOT,
Attorney for Plaintiff.
Montreal, 9th November, 1875. 6682

Canada,
Province of Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dame Mary McDonnell, Demanderesse ; vs. Joseph
J. Ryan, Défendeur.
La demanderesse a intenté une action en sépa-
ration de corps et d'habitation et pour pension
alimentaire contre son mari, le dit défendeur.
ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 9 novembre 1875. 6741 5

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 2467.
Dame Lucy L. Marsh, des cité et district de Mont-
réal, épouse de John T. Lee, charron du même
lieu, dûment autorisée en justice à l'effet des
présentes, Demanderesse ;
vs.
Le dit John T. Lee, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été inten-
tée en cette cause.
T. J. DOHERTY,
Procureur de la demanderesse.
Montréal, 11 novembre 1875. 6733 5

Canada,
Province of Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-Hyacinthe. } No. 1686.
Avis est par le présent donné que Dame Ma-
thilde Blanchard a, ce jour, institué une action
en séparation de biens contre son mari, Prudent
Casavant, commerçant, de la paroisse de Saint-
Damase, district de Saint-Hyacinthe.
BACHAND & RICHER,
Avocats de la Demanderesse.
Saint-Hyacinthe, 3 novembre 1875. 6791 4

Canada,
Province of Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Trois-Rivières. } No. 244.
Dame Adélaïde Tourigny, de la paroisse de Bécac-
our, épouse de Joseph Reau, fils de Joseph à
Charles, cultivateur, de la dite paroisse, dans le
district de Trois-Rivières, dûment autorisée à es-
ter en justice, Demanderesse ;
vs.
Le dit Joseph Reau, Défendeur.
Une action en séparation de corps et de biens a
été intentée dans cette cause, le treizième jour de
novembre courant.
TURCOTTE & PAQUIN,
Procureurs de la demanderesse.
Trois-Rivières, 22 novembre 1875. 6959 3

AVIS DE DISSOLUTION.
La société qui existait ci-devant et qui était con-
nue sous le nom de A. Force & Cie., manufac-
turière, a été, ce jour, dissoute de consentement
mutuel.
A. FORCE, J. PEARSON,
W. H. VANVLIET, G. L. MASTEN.
Lacolle, 23 novembre 1875.

AVIS DE SOCIÉTÉ.
Les soussignés ont, ce jour, formé une société
pour manufacturer des instruments aratoires, voi-
tures, etc., etc., sous les nom et raison de A.
Force & Cie.
A. FORCE, J. PEARSON,
W. H. VANVLIET, C. T. VANVLIET,
G. L. MASTEN, B. B. BANKER,
G. M. VANVLIET, S. A. VANVLIET.
Lacolle, 23 novembre 1875. 7081 2

AVIS.
La société qui existait ci-devant entre les sous-
signés, à Montréal, sous les nom et raison de Co-
oper, Fairman & Compagnie, étant Charles Mac-
kenzie, de Sarnia, Ontario, étant un membre com-

Canada,
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
Dame Mary McDonnell, Plaintiff ; vs. Joseph J.
Ryan, Defendant.
The plaintiff hath instituted an action *en sépa-
ration de corps et d'habitation* and for alimony
against her husband, the said defendant.
ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 9th November, 1875. 6742

Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 2467.
Dame Lucy L. Marsh, of the city and district of
Montreal, wife of John T. Lee, of the same
place, carriage manufacturer, duly authorized
en justice in this behalf, Plaintiff ;
vs.
The said John T. Lee, Defendant.
An action for separation as to property has been
instituted in this cause.
T. J. DOHERTY,
Attorney for plaintiff.
Montreal, 11th November, 1875. 6734

Canada,
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Saint-Hyacinthe. } No. 1686.
Notice is hereby given that Dame Mathilde
Blanchard has, this day, instituted an action *en
séparation de biens* against her husband, Prudent
Casavant, trader, of the parish of Saint-Damase,
district of Saint-Hyacinthe.
BACHAND & RICHER,
Attorneys for the Plaintiff.
Saint-Hyacinthe, 3rd November, 1875. 6792

Canada,
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Three-Rivers. } No. 244.
Dame Adélaïde Tourigny, of the parish of Bécac-
our, wife of Joseph Reau, son of Joseph, the
son of Charles, farmer, of the said parish, in the
district of Three-Rivers, duly authorized to appear
in judicial proceedings, Plaintiff ;
vs.
The said Joseph Reau, Defendant.
An action for separation from bed and board
and as to property has been instituted in this
cause, on the thirteenth day of November instant.
TURCOTTE & PAQUIN,
Attorneys for Plaintiff.
Three-Rivers, 22nd November, 1875. 6960

NOTICE OF DISSOLUTION.
The co-partnerships heretofore existing and
known as A. Force and Co., manufacturers, is, this
day, dissolved by mutual consent.
A. FORCE, J. PEARSON,
W. H. VANVLIET, G. L. MASTEN.
Lacolle, 23rd November, 1875.

NOTICE OF PARTNERSHIP.
The undersigned have, this day, formed a co-
partnership for the purpose of manufacturing
agricultural implements, carriages, etc., etc.,
under the style and firm of A. Force and Co.
A. FORCE, J. PEARSON,
W. H. VANVLIET, C. T. VANVLIET,
G. L. MASTEN, B. B. BANKER,
G. M. VANVLIET, S. A. VANVLIET.
Lacolle, 23rd November, 1875. 7082

NOTICE.
The partnership heretofore subsisting between
the undersigned, at Montreal, under the style and
firm of Cooper, Fairman and Company, wherein
Charles Mackenzie, of Sarnia, Ontario, was a

manditaire, a été dissoute de consentement mutuel le et depuis le quatre mai dernier.

JAMES COOPER,
FREDERICK FAIRMAN,
CHARLES MACKENZIE.

Montreal, 18 novembre 1875.

6919 3

special partner, dissolved by mutual consent on and from the fourth of May last.

JAMES COOPER,
FREDERICK FAIRMAN,
CHARLES MACKENZIE.

Montreal, 18th November, 1875.

6920

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Dans la cour supérieure.*
District de Montréal. }

In re : Ephrem Hudon, jr., failli, et C. Beausoleil, syndic.

Le soussigné a produit au greffe de cette cour un acte de composition et décharge, fait et exécuté par ses créanciers, et lundi, le vingtième jour de décembre prochain, il fera une application à la dite cour pour la confirmation de la décharge qui lui a été ainsi faite et accordée.

LAFLAMME, HUNTINGTON,
MONK & LAFLAMME,

Procureurs *ad litem* du dit Ephrem Hudon.
Montréal, 11 novembre 1875.

6713 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

In re : Patrick Quinn, marchand, de la cité de Montréal, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge, exécuté en sa faveur par ses créanciers au nombre requis par la loi, et lundi, le treizième jour de décembre prochain, il fera application à cette cour pour obtenir la confirmation du dit acte.

PATRICK QUINN.

Par GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBAULT,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 12 novembre 1875.

6701 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Arthabaska. }

Dans l'affaire de Thomas Rickaby, failli.

Le vingt-deux de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

THOMAS RICKABY.

Par LAURIER & LAVERGNE,
Ses procureurs *ad litem*.

Arthabaskaville, 8 novembre 1875.

6729 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Arthabaska. }

Dans l'affaire de Richard St. Pierre, failli.

Le vingt-deux de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

RICHARD ST. PIERRE.

Par LAURIER & LAVERGNE,
Ses procureurs *ad litem*.

Arthabaskaville, 8 novembre 1875.

6731 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Luc Dosithée Gélinais, marchand, de la paroisse de Saint-Antoine de la Baie du Febvre, failli.

Les créanciers du dit failli sont notifiés de s'assembler au bureau de L. A. Camiran, écuyer, notaire, en la ville des Trois-Rivières, lundi, le vingtième jour de décembre courant, à onze heures de l'avant-midi, pour adopter définitivement la manière de régler et liquider toutes les affaires de la dite faillite en général.

J. L. BELCOURT,

Syndic.

Saint-Antoine de la Baie du Febvre,
2 décembre 1875.

7179 2

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *In the superior court.*
District of Montreal. }

In the matter of Ephrem Hudon, jr., an Insolvent, and C. Beausoleil, assignee.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge, executed by his creditors, and on Monday, the twentieth day of December next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

LAFLAMME, HUNTINGTON,
MONK & LAFLAMME,

Attorneys *ad litem* for said Ephrem Hudon.
Montreal, 11th November, 1875.

6714

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In re : Patrick Quinn, of the city of Montreal, merchant, an Insolvent.

The undersigned has deposited in the office of this court a deed of composition and discharge, executed in his favor by his creditors in number as required by law, and on Monday, the thirteenth day of December next, he will apply to this court for confirmation of the said deed.

PATRICK QUINN.

By GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBAULT,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 12th November, 1875.

6702

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Arthabaska. }

In the matter of Thomas Rickaby, an Insolvent.

The twenty-second day of December next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

THOMAS RICKABY.

By LAURIER & LAVERGNE,
His attorneys *ad litem*.

Arthabaskaville, 8th November, 1875.

6730

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Arthabaska. }

In the matter of Richard St. Pierre, an Insolvent.

The twenty-second day of December next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

RICHARD ST. PIERRE.

By LAURIER & LAVERGNE,
His attorneys *ad litem*.

Arthabaskaville, 8th November 1875.

6732

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Luc Dosithée Gélinais, merchant, of the parish of Saint-Antoine de la Baie du Febvre, an Insolvent.

The creditors of the said insolvent are notified to meet at the office of L. A. Camiran, esquire, notary, in the town of Three Rivers, on Monday, the twentieth day of December instant, at eleven o'clock in the forenoon, to decide definitively upon the mode of regulating and settling generally the affairs of the said estate.

J. L. BELCOURT,

Assignee.

Saint-Antoine de la Baie du Febvre,
2nd December, 1875.

7180

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Zachariah Averbach, failli.

Le failli a déposé entre mes mains un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant au moins les trois-quarts du montant de ses dettes, sujet à être vérifié et évaluant telle proportion; et les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 22, rue Saint-Jean, dans la cité de Montréal, lundi, le vingtième jour de décembre courant, à quatre heures de l'après-midi, pour considérer icelui.

Les termes du dit acte de composition et de décharge sont comme suit :

De payer 31½ par cent par ses billets en date du premier décembre 1875, soit 6¼ centins en 6 mois, 12½ centins en 12 mois, et 12½ centins en 18 mois, les deux derniers paiement devant être bien garantis.

EDWARD EVANS,

Syndic officiel.

Montréal, 2 décembre 1875.

7153 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Bellemare, de Saint-Barnabé, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividendes sur meubles a été préparé en cette affaire, et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingtième jour de décembre 1875, après lequel jour les dividendes seront payés.

G. E. MAYRAND,

Syndic.

No. 6, rue Saint-Jacques.

Montréal, 1er décembre 1875.

7181 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de J. B. Lachambre, marchand, de Saint-Marcel, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividendes sur meubles et immeubles a été préparé en cette affaire, et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingtième jour de décembre 1875, après lequel jour les dividendes seront payés.

G. E. MAYRAND,

Syndic.

6, rue Saint-Jacques,

Montréal, 1er décembre 1875.

7183 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans la Cour Supérieure—dans et pour le district de Richelieu.

Dans l'affaire de Louis Octave Boucher, commerçant et comptable, de la ville de Sorel, tant en son nom personnel que comme ayant fait commerce et affaires en société avec Napoléon Lavallée, alors commerçant, du même lieu, et maintenant décédé, failli.

Avis est par le présent donné que mercredi, le neuvième jour de février mil huit cent soixante-seize, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le conseil pourra être entendu, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

Le même jour, G. I. Barthe, le syndic en cette affaire, demandera aussi à la cour sa décharge en vertu du dit acte.

J. A. MOUSSEAU,

Son procureur *ad litem*.

Sorel, 29 novembre 1875.

7161 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Israel Clair *alias* Israel Leclaire, du township de Wickham, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont requis de s'assembler à mon bureau, à L'Avenir, lundi, le treizième jour du mois de décembre prochain, à dix heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

S. FRASER,

Syndic officiel.

L'Avenir, 13 novembre 1875.

7165 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Zachariah Averbach, an Insolvent.

The insolvent has filed with me a deed of composition and discharge, purporting to be signed by a majority in number of his creditors, representing at least three fourths of the amount of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and the creditors are hereby notified to meet at my office, No. 22, Saint John street, in the city of Montreal, on Monday, the twentieth day of December instant, at four o'clock in the afternoon, to consider the same.

The terms of the said deed of composition and discharge are as follows :

To pay 31½ per cent by his notes dated 1st December, 1875, say 6¼ cents in 6 months, 12½ cents in 12 months, and 12½ cents in 18 months. The last two instalments to be satisfactorily secured.

EDWARD EVANS,

Official assignee.

Montreal, 2nd December, 1875.

7154

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Bellemare, of the parish of Saint Barnabé, an Insolvent.

A first and final dividend sheet on movables has been prepared in this matter, subject to objection, until the twentieth day of December, 1875, after which day dividends will be paid.

G. E. MAYRAND,

Assignee

No. 6, Saint James street,

Montreal, 1st December, 1875.

7182

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of J. B. Lachambre, merchant, of the parish of Saint Marcel, an Insolvent.

A first and final dividend sheet on movables and immovables has been prepared in this matter, subject to objection, until the twentieth day of December, 1875, after which day dividends will be paid.

G. E. MAYRAND,

Assignee.

6, Saint James street,

Montreal, 1st December, 1875.

7184

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the Superior Court—in and for the district of Richelieu.

In the matter of Louis Octave Boucher, trader and accountant, of the town of Sorel, as well in his own name as for having carried on trade and business in partnership with Napoléon Lavallée, then trader, of the same place, and now deceased, an Insolvent.

Notice is hereby given that Wednesday, the ninth day of February, one thousand eight hundred and seventy six, at ten o'clock in the forenoon, or as soon as counsel may be heard, the insolvent will apply to the court for his discharge under the said act.

On the same day, G. I. Barthe, the assignee in this matter, will also apply to court for his discharge under the said act.

J. A. MOUSSEAU,

His attorney *ad litem*.

Sorel, 29th November, 1875.

7162.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Israel Clair *alias* Israel Leclaire, of the township of Wickham, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, at L'Avenir, on Monday, the thirteenth day of December next, at ten o'clock in the forenoon, to receive a statement of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

S. FRASER,

Official assignee.

L'Avenir, 13th November, 1875.

7166

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

John McDougall et James McDougall, tous deux de la cité de Trois-Rivières, y faisant commerce ensemble en société sous les nom et raison de John McDougall & Sons, Demandeurs; contre Thomas Goodhue Farmer, hôtelier, de la cité de Trois-Rivières, Défendeur.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause.

CHARLES DUPONT HEBERT,

Syndic officiel.

Bureau No 1, rue Saint-Joseph.

Trois-Rivières, 27 novembre 1875.

7103 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jacob Robin dit Lapointe, marchand, de la paroisse de Saint-Lin, dans le district de Joliette, failli.

Je, soussigné, Adolphe Magnan, de la ville de Joliette, dans le district de Joliette, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations, entre mes mains, sous un mois.

A. MAGNAN,

Syndic.

Joliette, 29 novembre 1875.

7169 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Downey, Doherty & Cie., de la cité de Montréal, commerçants, faillis.

Une seconde et dernière feuille de dividende a été préparée, sujette à objection, jusqu'à lundi, le vingt-septième jour de décembre A. D. 1875, après lequel jour le dividende sera payé.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic officiel.

Montréal, 2 décembre 1875.

7171 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Antoine Maurice, du Bassin de Chambly, district de Montréal, commerçant, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, lundi, le vingt-septième jour de décembre A. D. 1875, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent nécessaire, et pour ordonner sur les affaires de la dite faillite en général.

C. BEAUSOLEIL,

Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil,
97, rue Saint-Jacques.

Montréal, 30 novembre 1875.

7175 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Charles Desmarteau et Charles Lamoureux, marchands, tous deux de la cité de Montréal, y faisant affaires sous les nom et raison de Desmarteau et Lamoureux, Demandeurs; contre Joseph Antoine Maurice, commerçant, du Bassin de Chambly, district de Montréal, Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

C. BEAUSOLEIL,

Syndic officiel.

Bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil,
97, rue Saint-Jacques.

Montréal, 30 novembre 1875.

7173 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Olivier Rochet, tanneur et corroyeur, failli.

Lo failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le vingt-huitième jour de décembre courant, à deux heures P. M., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

R. HENRY WURTELE,

Syndic.

Québec, 3 décembre 1875.

7197 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

John McDougall and James McDougall, all of the city of Three Rivers, doing business under the name and firm of John McDougall and Sons, Plaintiffs; against Thomas Goodhue Farmer, hotel-keeper, of the city of Three Rivers, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause.

CHARLES DUPONT HEBERT,

Official assignee.

Office No. 1, Saint Joseph street.

Three Rivers, 27th November, 1875.

7104

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jacob Robin dit Lapointe, trader, of the parish of Saint Lin, in the district of Joliette, an Insolvent.

I, the undersigned, Adolphe Magnan, of the town of Joliette, in the district of Joliette, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to fylo their claims before me, in the course of one month.

A. MAGNAN,

Assignee.

Joliette, 29th November, 1875.

7170

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Downey, Doherty and Co., of the city of Montreal, traders, Insolvents.

A second and final dividend has been prepared, subject to objection, until Monday, the twenty seventh day of December, A. D., 1875, after which day dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,

Official assignee.

Montreal, 2nd December, 1875.

7172

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Antoine Maurice, of Chambly Basin, district of Montreal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, Saint James street, on Monday, the twenty seventh day of December, A. D., 1875, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit, and ordering of affairs generally.

C. BEAUSOLEIL,

Assignee.

Office of Perkins, Lajoie and Beausoleil,
97, Saint James street.

Montreal, 30th November, 1875.

7176

INSOLVENT ACT OF 1875.

Charles Desmarteau and Charles Lamoureux, both of the city of Montreal, merchants, there doing business under the name or firm of Desmarteau and Lamoureux, Plaintiffs; against Joseph Antoine Maurice, of Chambly Basin, district of Montreal, trader, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause.

C. BEAUSOLEIL,

Official assignee.

Office of Perkins, Lajoie and Beausoleil,
No. 97, Saint-James street.

Montreal, 29th November, 1875.

7174

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Olivier Rochet, tanner and currier, an insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Saint Peter street, Quebec, on Tuesday, the twenty eighth day of December instant, at two o'clock P. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

R. HENRY WURTELE,

Assignee.

Quebec, 3rd December, 1875.

7198

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.

James Mattinson, de Montréal, commerçant et manufacturier, Demandeur; contre Robert B. Murray, de Montréal, commerçant et manufacturier, Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause. Les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Doutre et Ferguson, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, mardi, le vingt-huitième jour de décembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE

Syndic officiel.

Bureau de Doutre et Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 25 novembre 1875.

7159 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

District de Saint-François.

Robert Benny *et al*, Demandeurs; vs. Norman C. Baldwin & Wright Sleeper, sous le nom de "Coaticooke Mills Co.," Défendeurs.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

ISRAEL WOOD,

Syndic officiel.

Coaticooke, 2 décembre 1875.

7195 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Bedford. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Nelson Thompson, ci-devant du township de Shefford, dans le district de Bedford, et maintenant du township de Brôme, dans le dit district, marchand, failli.

Mardi, le quatrième jour de janvier prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

NELSON THOMPSON,

Par JAS. O'HALLORAN,

Son procureur *ad litem*.

Sweetsburg, 22 novembre 1875.

6961 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Berthiaume et Louis Boniface Napoléon Berthiaume, tous deux des cité et district de Montréal, marchands de marchandises sèches en détail, faisant affaires comme tels en société, sous les nom et raison de Berthiaume & fils, faillis.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau du syndic officiel soussigné, dans la cité de Montréal, mardi, le vingt et unième jour de décembre courant, A. D. 1875, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. B. SEWART,

Syndic officiel.

Merchants' Exchange Building,
No. 11, rue Saint-Sacrement.
Montréal, 1er décembre 1875.

7129 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Bedford. }

Dans l'affaire de John Lincoln, commerçant, du village de Granby, tant individuellement que comme ayant été membre de la société de Lincoln & Duncan, failli.

Lundi, le dixième jour de janvier prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

JOHN LINCOLN,

Par HUNTINGTON & NOYES,

Ses procureurs *ad litem*.

Sweetsburg, 1er décembre 1875.

7155 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal.

James Mattinson, of Montreal, merchant and manufacturer, Plaintiff; against Robert B. Murray, of Montreal, trader and manufacturer, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause. The creditors are notified to meet at the office of Doutre et Ferguson, No. 59, Saint François-Xavier street, Montreal, on Tuesday, the twenty eighth day of December next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,

Official assignee.

Office of Doutre & Ferguson,
59, Saint François-Xavier street.
Montreal, 25th November, 1875.

7160

INSOLVENT ACT OF 1875.

District of Saint Francis.

Robert Benny *et al*, Plaintiffs; vs. Norman C. Baldwin and Wright Sleeper, under style of Coaticooke Mills Co., Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause.

ISRAEL WOOD,

Official assignee.

Coaticooke, 2nd December, 1875.

7196

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Bedford. } *Superior Court.*

In the matter of Nelson Thompson, heretofore of the township of Shefford, in the district of Bedford, but now of the township of Brome, in said district, trader, an Insolvent.

On Tuesday, the fourth day of January next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

NELSON THOMPSON,

By JAS. O'HALLORAN,

His attorney *ad litem*.

Sweetsburg, 22nd November, 1875.

6962

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Berthiaume and Louis Boniface Napoléon Berthiaume, both of the city and district of Montreal, retail dry goods merchants, doing business as such in co-partnership, under the name and firm of Berthiaume & fils, Insolvents.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of the undersigned, official assignee, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty-first day of December instant, A. D., 1875, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

A. B. STEWART,

Official assignee.

Merchants' Exchange Building,
No. 11, Saint Sacrament street.
Montreal, 1st December, 1875.

7130

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Bedford. }

In the matter of John Lincoln, of the village of Granby, trader, as well individually as having been a member of the firm of Lincoln & Duncan, an Insolvent.

On Monday, the tenth day of January next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

JOHN LINCOLN,

By HUNTINGTON & NOYES,

His attorneys *ad litem*.

Sweetsburg, 1st December, 1875.

7156

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de A. B. Lafrenière, horloger et bijoutier, commerçant, de la ville de Sorel, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au vingtième jour de décembre courant (A. D. 1875), après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic.

Merchants' Exchange Building,
No. 11, rue Saint-Sacrement.
Montréal, 1er décembre 1875. 7131 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Stewart, Frères & Cie., faillis.
Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au vingtième jour de décembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic.

Merchants' Exchange Building,
No. 11, rue Saint-Sacrement.
Montréal, 1er décembre 1875. 7133 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de "The Kendall manufacturing Co.," faillie.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 22, rue Saint-Jean, dans la cité de Montréal, lundi, le vingt-septième jour de décembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent nécessaire, et pour ordonner sur les affaires de la dite faillite en général.

EDWARD EVANS,
Syndic.

Montréal, 24 novembre 1875. 7151 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de C. H. Baldwin et Cie. faillis.
Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, au bureau de MM. Evans et Riddell, Western Chambers, 22, rue Saint-Jean, jusqu'à mardi, le vingt-unième jour de décembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

EDWARD EVANS,
Syndic.

Montréal, 2 décembre 1875. 7149 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans la Cour Supérieure—dans et pour le district de Richelieu.

Dans l'affaire de A. Conlin, commerçant, de Sorel, failli.

Mercrèdi, le neuf de février mil huit cent soixante-seize, G. I. Barthe, syndic en cette affaire, demandera à la cour sa décharge en vertu du dit acte.

J. A. MOUSSEAU,
Son procureur *ad litem*.

Sorel, 29 novembre 1875. 7163 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Robert P. Doyle, tant individuellement que comme ayant été membre de la ci-devant société de Doyle et Shields, commerçants-associés, la dite société étant composée du dit Robert P. Doyle et d'Ivory Shields, de la ville de Sherbrooke, failli.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, dans le bloc de Brook, dans la ville de Sherbrooke, mercredi, le vingt-neuvième jour de décembre courant, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 1er décembre 1875. 7185 2

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of A. B. Lafrenière, of the town of Sorel, clock maker and jeweller, trader, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared, open to objection, until the twentieth day of December instant (A. D., 1875), after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,
Assignee.

Merchants' Exchange Building,
No. 11, Saint Sacrament street.
Montreal, 1st December, 1875. 7132

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Stewart, Brothers & Co., Insolvents.

A dividend sheet has been prepared, open to objection, until the twentieth day of December instant, A. D., 1875, after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,
Assignee.

Merchants' Exchange Building,
No. 11, Saint Sacrament street.
Montreal, 1st December, 1875. 7134

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of The Kendall manufacturing Co., Insolvents.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 22, Saint John street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty seventh day of December next, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

EDWARD EVANS,
Assignee.

Montreal, 24th November, 1875. 7152

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of C. H. Baldwin & Co. Insolvents.

A first and final dividend sheet has been prepared, open to objection, at the office of Messrs. Evans and Riddell, Western Chambers, 22, Saint John street, until Tuesday, the twenty first day of December instant, after which dividend will be paid.

EDWARD EVANS,
Assignee.

Montreal, 2nd December, 1875. 7150

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the Superior Court—in and for the district of Richelieu.

In the matter of A. Conlin, trader, of Sorel, an Insolvent.

Wednesday, the ninth of February, one thousand eight hundred and seventy six, G. I. Barthe, the assignee in this matter, will apply to the court for his discharge under the said act.

J. A. MOUSSEAU,
His attorney *ad litem*.

Sorel, 29th November, 1875. 7164

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Robert P. Doyle, as well individually as having been a member of the late firm of Doyle & Shields, traders and co-partners, said firm being composed of the said Robert P. Doyle and Ivory Shields, of the town of Sherbrooke, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and creditors are notified to meet at my office, in Brook's block, in the town of Sherbrooke, on Wednesday, the twenty ninth day of December instant, at ten o'clock in the forenoon, to receive a statement of his affairs, and appoint an assignee if they see fit.

CHAS. J. S. BACON,
Official assignee.

Sherbrooke, 1st December, 1875. 7186

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Jeremiah Eneas, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, au bureau de MM. Evans et Riddell, Western Chambers, No. 22, rue Saint-Jean, jusqu'à mardi, le vingt-unième jour de décembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

EDWARD EVANS,

Syndic.
7147 2

Montréal, 2 décembre 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William H. Thomson, commerçant, du village de Compton-Centre, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, dans le bloc de Brook, dans la ville de Sherbrooke, mardi, le vingt-huitième jour de décembre courant, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

CHAS. J. S. BACON,

Syndic officiel.

Sherbrooke, 1er décembre 1875.

7187 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Zéphirin Perrault, de Deschambault, contracteur, failli.

Les créanciers du dit failli sont notifiés de s'assembler au bureau du soussigné, bâtisses du télégraphe, dans la cité de Québec, lundi, le vingt-septième jour de décembre 1875, à onze heures avant-midi, pour considérer l'acte de composition et de décharge consenti par les créanciers du failli.

OWEN MURPHY,

Syndic.
7199 2

Québec, 3 décembre 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William Markland Molson, de la cité de Montréal, failli.

Les créanciers sont notifiés d'assister à une assemblée ajournée des créanciers, qui sera tenue à mon bureau, No. 11, rue de l'Hôpital, mercredi, le vingt-deuxième jour de décembre courant, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état des affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

DAVID J. CRAIG,

Syndic officiel.

Montréal, 2 décembre 1875.

7189 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thomas Goodhue Farmer, hôtelier, de la cité des Trois-Rivières, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir en l'hôtel du dit failli, en la dite cité des Trois-Rivières, rue du Fleuve, Nos. 1, 3 et 5, lequel hôtel est connu sous le nom de "British American Hotel," lundi, le trentième jour de décembre courant, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

F. X. LAMBERT,

Syndic.

Date 2 décembre 1875, en la paroisse St. Antonin de la Rivière du Loup (en haut.)

7177 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Cour Supérieure pour le
District de Montréal. } district de Montréal.

Dans l'affaire de Dame Scholastique Desmarais, de la cité de Montréal, marchande publique, épouse dument séparée quant aux biens de François-Xavier Ledoux, carrossier, du même lieu, et spécialement autorisée aux fins des présentes par son dit époux, faillie.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Jeremiah Eneas, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, open to objection, at the office of Messrs. Evans & Riddell, Western Chambers, 22, Saint John street, until Tuesday, the twenty first day of December instant, after which dividend will be paid.

EDWARD EVANS,

Assignee.
7148

Montreal, 2nd December, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William H. Thomson, of the village of Compton Centre, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and creditors are notified to meet at my office, in Brook's block, in the town of Sherbrooke, on Tuesday, the twenty eighth day of December instant, at ten o'clock in the forenoon, to receive a statement of his affairs, and appoint an assignee if they see fit.

CHAS. J. S. BACON,

Official assignee.

Sherbrooke, 1st December, 1875.

7188

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Zéphirin Perrault, of Deschambault, contractor, an Insolvent.

The creditors of the above insolvent are notified to meet at the office of the undersigned, Telegraph Buildings, in the city of Quebec, on Monday, the twenty seventh day of December, 1875, at eleven o'clock a. m., to take into consideration a deed of composition and discharge agreed to by the creditors of the insolvent.

OWEN MURPHY,

Assignee.
7200

Quebec, 3rd December, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William Markland Molson, of the city of Montreal, an Insolvent.

The creditors are notified to attend adjourned meeting of creditors, to be held at my office, No. 11, Hospital street, on Wednesday, the twenty second day of December instant, at ten o'clock forenoon, to receive statement of affairs, and to appoint an assignee if the see fit.

DAVID J. CRAIG,

Official assignee.

Montreal, 2nd December, 1875.

7190

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thomas Goodhue Farmer, hotel-keeper, of the city of Three Rivers, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and creditors are notified to meet at the insolvent's hotel, in the said city of Three Rivers, Nos. 1, 3 and 5, River street, known as the British American Hotel, on Monday, the thirtieth day of December, 1875, at eleven o'clock, a. m., to receive statements of his affairs, and appoint an assignee if they see fit.

F. X. LAMBERT,

Assignee.

Dated this 2nd December, 1875, in the parish of St. Antonin de la Rivière du Loup (en haut.)

7178.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } Superior Court for the
District of Montreal. } district of Montreal

In the matter of Mistress Scholastique Desmarais, of the city of Montreal, public trader, wife duly separated as to property of François-Xavier Ledoux, carriage-maker, of the same place, and specially authorised by hersaid husband, an Insolvent.

La soussignée a filé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge fait par ses créanciers, et lundi, le vingt-sept de décembre prochain, elle fera application à cette cour pour obtenir la confirmation de la décharge effectuée par le dit acte de composition et de décharge.

SCHOLASTIQUE DESMARAIS.

Par TRUDEL, TAILLON & VANASSE,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 24 novembre 1875. 6989 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.
Dans l'affaire de John Wright, de Québec, sellier, failli.

Les créanciers du dit failli sont notifiés de s'assembler au bureau du soussigné, bâtisses du télégraphe, dans la cité de Québec, lundi, le vingt-septième jour de décembre 1875, à deux heures après-midi, pour considérer l'acte de composition et de décharge consenti par les créanciers du failli.

OWEN MURPHY,

Québec, 3 décembre 1875. Syndic. 7201 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-Hyacinthe.

Dans l'affaire de Césaire Bail, failli.

Le vingtième jour de décembre prochain, le soussigné demandera au juge de la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

CESAIRE BAIL,

Par SICOTTE & TELLIER,
Ses procureurs *ad litem*.

Saint-Hyacinthe, 9 novembre 1875. 6683 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Beauharnois.

Dans l'affaire de Walter Bryden, failli.

Le vingt-huitième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WALTER BRYDEN.

Par DURANCEAU & SEERS,
Ses procureurs *ad litem*.

Beauharnois, 12 novembre 1875. 6765 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de John Lafleur, failli.

Mardi, le vingt-unième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

Par D. MACMASTER,

Procureur *ad litem* du dit failli.

Montréal, 15 novembre 1875. 6777 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Honoré Rocheleau et Zéphirin Duplessis, faisant commerce et affaires en la cité de Trois-Rivières, sous les nom et raison de Rocheleau & Duplessis, faillis.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 1, rue Saint-Joseph, dans la cité de Trois-Rivières, mardi, le vingt-huitième jour de décembre courant, à deux heures P. M., afin de recevoir un état de leurs affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

CHARLES DUPONT HÉBERT,

Syndic officiel.

Trois-Rivières, 4 décembre 1875. 7229

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Isidore Bernardin, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau,

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Monday, the twenty-seventh day of December next, she will apply to the said court for the confirmation of the discharge thereby effected.

SCHOLASTIQUE DESMARAIS.

By TRUDEL, TAILLON & VANASSE,
Her attorneys *ad litem*.

Montreal, 24th November, 1875. 6990

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of John Wright, of Quebec, saddler, an Insolvent.

The creditors of the above insolvent are notified to meet at the office of the undersigned, telegraph buildings, in the city of Quebec, on Monday, the twenty seventh day of December, 1875, at two o'clock, p. m., to take into consideration a deed of composition and discharge agreed to by the creditors of the insolvent.

OWEN MURPHY,

Quebec, 3rd December, 1875. Assignee. 7202

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint-Hyacinthe.

In the matter of Césaire Bail, an Insolvent.

On the twentieth day of December next, the undersigned will apply to the judge of the said court for a discharge under the said act.

CESAIRE BAIL,

Per SICOTTE & TELLIER,
His attorneys *ad litem*.

Saint-Hyacinthe, 9th November, 1875. 6684

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Beauharnois.

In the matter of Walter Bryden, an Insolvent.

On the twenty-eighth day of December next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

WALTER BRYDEN.

By DURANCEAU & SEERS.
His attorneys *ad litem*.

Beauharnois, 12th November, 1875. 6766

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of John Lafleur, an Insolvent.

On Tuesday, the twenty-first day of December next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

By D. MACMASTER,

Attorney *ad litem* of the said insolvent.

Montreal, 15th November, 1875. 6778

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Honoré Rocheleau and Zéphirin Duplessis, carrying on business in the city of Three-Rivers, under the name and style of Rocheleau and Duplessis, Insolvents.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 1, Saint Joseph street, in the city of Three Rivers, Tuesday, the twenty eighth day of December instant, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

CHARLES DUPONT HÉBERT,

Official assignee.

Three Rivers, 4th December, 1875. 7230

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Isidore Bernardin, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet

Aylmer, Québec, mercredi, le qu'nze décembre prochain, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. BOURGÉAU,
Syndic.
Aylmer, 29 novembre 1875. 7143 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de John Reid, manufacturier et
commerçant, de la cité de Montréal, failli.
Lundi, le treizième jour de décembre prochain,
le soussigné demandera à la dite cour sa décharge
en vertu des dits actes.

JOHN REID,
Par
GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBEAULT,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 5 novembre 1875. 6595 6

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure,*
District de Québec. } *siégeant en la cité de*
No. 337. *Québec*
Dans l'affaire de Joseph Arthur Pidgeon, failli.

Le premier jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

J. O'FARRELL,
Procureur *ad litem* du dit failli.
Québec, 9 novembre 1875. 6675 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-Hyacinthe. }
Dans l'affaire de Pierre Stébenne, failli.
Le quinzième jour de janvier prochain, le soussigné demandera au juge de la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

PIERRE STÉBENNE,
Par SICOTTE & TELLIER,
Ses procureurs *ad litem*.
Saint-Hyacinthe, 2 décembre 1875. 6685 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.
Province de Québec, }
District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de A. B. Larivière, failli.
Avis est par les présentes donné que le vingtième jour de décembre prochain, le failli soussigné fera application à la dite cour pour sa décharge en vertu du dit acte.

A. B. LARIVIÈRE,
Failli.
Par FELTON & CREPEAU, L.
Ses procureurs *ad litem*.
2 novembre 1875. 6647 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Joseph Boutin, failli.
Le quatorzième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

LORANGER, LORANGER & PELLETIER,
Procureurs *ad litem* de
JOSEPH BOUTIN.
Montréal, 8 novembre 1875. 6651 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
Francis Cushing et James D. Croil, tous deux de la cité de Montréal, y faisant commerce ensemble en société, sous les nom et raison de Cushing Croil et Cie., Demandeurs; contre Pierre Honoré Rocheleau et Zéphirin Duplessis, tous deux de la cité des Trois-Rivières, y faisant commerce

at my office, at Aylmer, Quebec, on Wednesday, the fifteenth December next, at eleven o'clock, a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

A. BOURGÉAU,
Assignee.
Aylmer, 29th November, 1875. 7144

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
In the matter of John Reid, manufacturer and trader, of the city of Montreal, an Insolvent.
On Monday, the thirteenth day of december next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

JOHN REID,
By
GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBEAULT,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 5th november, 1875. 6596

INSOLVENT ACT OF 1875.
Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court,*
District of Québec. } *sitting in the city of*
No. 337. *Québec.*
In the matter of Joseph Arthur Pidgeon, an Insolvent.

On the first day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

J. O'FARRELL,
Attorney *ad litem* for the said insolvent.
Quebec 9th November, 1875. 6676

INSOLVENT ACT OF 1875.
Canada, }
Province of Québec. } *Superior Court.*
District of Saint-Hyacinthe. }
In the matter of Pierre Stébenne, an Insolvent.
On the fifteenth day of January next, the undersigned will apply to the judge of the said court for a discharge under the said act.

PIERRE STÉBENNE,
Per SICOTTE & TELLIER,
His attorneys *ad litem*.
Saint-Hyacinthe, 2nd December, 1875. 6686

INSOLVENT ACT OF 1869.
Province of Quebec, }
District of Arthabaska. } *In the Superior Court.*
In the matter of A. B. Larivière, an Insolvent.
Notice is hereby given that on the twentieth day of December next, the undersigned insolvent will apply to the said court for a discharge under the said act.

A. B. LARIVIÈRE,
Insolvent.
By FELTON & CREPEAU,
His attorneys *ad litem*.
2nd November, 1875. 6648

INSOLVENT ACT OF 1875.
Canada, }
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Montréal. }
In the matter of Joseph Boutin, an Insolvent.
On the fourteenth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

LORANGER, LORANGER & PELLETIER,
Attorneys *ad litem* of
JOSEPH BOUTIN.
Montreal, 8th November, 1875. 6652

INSOLVENT ACT OF 1875.
Francis Cushing and James D. Croil, all of the city of Three-Rivers, doing business under the name and firm of Cushing, Croil and Co., Plaintiffs; against Pierre Honoré Rocheleau and Zéphirin Duplessis, all of the city of Three-Rivers, doing business under the name and firm of Rocheleau

ensemble, sous les nom et raison de Rocheleau et Duplessis, Défendeurs.
Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

CHARLES DUPONT HÉBERT

Syndic officiel.

Bureau, No. 1, rue Saint-Joseph,
Trois-Rivières, 26 novembre 1875. 7105 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 834.

The Royal Bank, Demanderesse; vs. Michael P. Ryan, marchand de produits et marchand à commission, Défendeur.

Un bref de saisie a émané en cette.

WILLIAM RHIND,

Syndic officiel.

Montréal, 29 novembre 1875.

No. 58, rue Saint-François-Xavier.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 58, rue Saint-François-Xavier, Montréal, mardi, le quatrième jour de janvier 1876, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir l'état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

WILLIAM RHIND,

Syndic officiel.

Montréal, 30 novembre 1875. 7093 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Ferdinand Julien, charron, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 64, rue Saint-Louis, le treizième jour de décembre, à onze heures a.m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALFRED LEMIEUX,

Syndic.

Lévis, 19 novembre 1875.

7107 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Hudon, marchand, de la cité de Montréal, tant individuellement que comme ayant fait affaires avec Constant L. Guérin, sous les nom et raison de "Hudon & Guérin," et ensuite sous les nom et raison de "Hudon & Plamondon," failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Western Chambers, No. 22, rue Saint-Jean, dans la cité de Montréal, lundi, le vingt-septième jour de décembre A. D. 1875, à trois heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos; aussi pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JAMES COURT,

Syndic officiel.

Montréal, 30 novembre 1875. 7115 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de P. I. A. Lacroix, marchand, de Saint-David, failli.

Je soussigné, G. E. Mayrand, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains, sous un mois de cette date, et de se réunir en mon bureau, No. 6, Rue Saint-Jacques, en la Cité de Montréal, le vingt huit de décembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen du failli et le règlement des affaires de la faillite en général.

Le failli est par le présent notifié d'y assister.

G. E. MAYRAND,

Syndic.

Montréal, 25 novembre 1875.

7117 2

and Duplessis, Défendants.

A writ of attachment has been issued in this cause.

CHARLES DUPONT HÉBERT,

Official assignee.

Office No. 1, Saint-Joseph street,
Three-Rivers, 26th November, 1875. 7106

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec. } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 834.

The Royal Canadian Bank, Plaintiffs; vs. Michael P. Ryan, produce and commissioner merchant, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

WILLIAM RHIND,

Official assignee.

Montreal, 29th November, 1875.

No. 58, Saint François Xavier street.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 58, Saint-François-Xavier street, in Montreal, on Tuesday, the fourth day of January, 1876, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

WILLIAM RHIND,

Official assignee.

Montreal, 30th November, 1875. 7094

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Ferdinand Julien, wheelwright, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 64, Saint Louis street, on the thirteenth day of December next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ALFRED LEMIEUX,

Assignee.

Levi's, 19th November, 1875.

7108

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Hudon, of the city of Montreal, merchant, as well individually and as having carried on business with Constant L. Guérin under the style and firm of "Hudon & Guérin," and subsequently under the style and firm of "Hudon & Plamondon," an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Western Chambers, No. 22, Saint John street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty-seventh day of December, A. D. 1875, at three o'clock afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit; also for the ordering of the affairs of the estate generally.

JAMES COURT,

Official assignee.

Montreal, 30th November, 1875. 7116

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of P. I. A. Lacroix, merchant, of the parish of Saint David, an Insolvent.

I, the undersigned, G. E. Mayrand, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are required to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 6, Saint James street, in the city of Montreal, on the twenty eighth day of December next, at three o'clock P. M., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. E. MAYRAND,

Assignee.

Montreal, 25th November, 1875.

7118

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Norman Van Alstyne, failli.
Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au vingtième jour de décembre courant (A. D. 1875), après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic.

Merchants' Exchange Building,
No. 11, rue Saint-Sacrement.
Montréal, 1er décembre 1875. 7135 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

James Douglass *et al.*, Demandeurs; contre Dennis Bourue, Défendeur.
Un bref de saisie a été émané en cette cause.

P. COWAN,
Syndic officiel.
Bureau du Shérif,
Sweetsburg, 30 novembre 1875. 7121 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame Marguerite Desmarais, de la paroisse de Vaudreuil, district de Montréal, épouse dument séparée de biens de Pierre Rivard, du même lieu, et de son dit mari spécialement autorisée à l'effet des présentes, faillie.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Parkins, Lajoie et Beausoleil,
97, rue Saint-Jacques,
Montréal, 29 novembre 1875. 7119 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Charles E. Pâquet et Louis Magnan, des cité et district de Montréal, tous deux marchands, et y faisant affaires ensemble comme tels, en société, sous les nom et raison de Pâquet et Magnan, Demandeurs; vs. Hercule C. Bellerive, de la paroisse de Saint-Barnabé, dans le district des Trois-Rivières, marchand, Défendeur.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause, et après la signification de ce bref de saisie-arrest, le défendeur m'a fait une cession de ses biens. Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 21, rue Alexandre, dans la cité des Trois-Rivières, mercredi, le vingt-neuvième jour de décembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

J. B. O. DUMONT,
Syndic.

Trois-Rivières, 26 novembre 1875. 7111 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Edouard Payette, épiciier et commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause, en conséquence le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau du syndic officiel soussigné, dans la cité de Montréal, lundi, le vingtième jour de décembre courant, A. D. 1875, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. B. STEWART,
Syndic.

Merchants' Exchange Building,
No. 11, rue Saint-Sacrement.
Montréal, 1er décembre 1875. 7139 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Charles E. Pariseau, failli.
Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau du syndic officiel soussigné, dans la cité de Montréal, lundi, le vingtième jour de dé-

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Norman Van Alstyne, an Insolvent. A first dividend sheet of the real estate has been prepared, open to objection, until the twentieth day of December instant (A. D. 1875), after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,
Assignee.

Merchants' Exchange Building,
No. 11, Saint Sacrament street.
Montreal, 1st December, 1875. 7136

INSOLVENT ACT OF 1875.

James Douglass *et al.*, Plaintiffs; against Dennis Bourue, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.
P. COWAN,
Official assignee.
Sheriff's Office,
Sweetsburg, 30th November, 1875. 7122

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dame Marguerite Desmarais, of the parish of Vaudreuil, district of Montreal, wife duly separated as to property of Pierre Rivard, of the same place, and by him her said husband specially authorised to act in these presents, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Parkins, Lajoie and Beausoleil,
97, Saint James street,
Montreal, 29th November, 1875. 7120

INSOLVENT ACT OF 1875.

Charles E. Pâquet and Louis Magnan, of the city and district of Montreal, both merchants, and there trading together as such and in partnership under the name, style and firm of Pâquet & Magnan, Plaintiffs; vs. Hercule C. Bellerive, of the parish of Saint Barnabé, in the district of Three-Rivers, merchant, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and after due service of the said writ, the defendant has made an assignment of his estate. The creditors are notified to meet at my office, No. 21, Alexander street, in the city of Three-Rivers, on Wednesday, the twenty ninth day of December next, at ten o'clock, a. m., to receive a statement of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

J. B. O. DUMONT,
Assignee.

Three-Rivers, 26th November, 1875. 7112

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Edouard Payette, of the city and district of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, in consequence of which the insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of the undersigned, official assignee, in the city of Montreal, on Monday, the twentieth day of December instant, A. D., 1875, at the hour of three of the clock in the afternoon, to receive a statement of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

A. B. STEWART,
Official assignee.

Merchants' Exchange Building,
No. 11, Saint Sacrament street.
Montreal, 1st December, 1875. 7140

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Charles E. Pariseau, an Insolvent. A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of the undersigned, official assignee, in the city of Montreal, on Monday, the twentieth day of

cembre courant, A. D. 1875, à trois heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. B. STEWART,
Merchant's Exchange Building, Syndic officiel.
No. 11, Rue Saint-Sacrement.
Montréal, 1er décembre 1875. 7137 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Edouard H. Rousseau et Joseph Massé, tous deux commerçants associés de Granby, dans le district de Bedford, y faisant affaires sous les nom et raison de Rousseau et Massé, faillis.

Je, soussigné, Peter Cowan, syndic officiel, pour le district de Bedford, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

P. COWAN,
Syndic,

Bureau du Shérif,
Sweetsburg, 30 novembre 1875. 7123 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Geo. Bowie et frère, commerçants, de Montréal, et George Bowie et Henry Bowie tant individuellement que comme co-associés, faisant affaires sous les nom et raison de George Bowie et frère, faillis.

En vertu d'un ordre de Son Honneur M. le Juge Mackay, une assemblée des créanciers sera tenue devant un juge de la cour supérieure, dans la salle des faillites, pour les affaires en faillite, au palais de justice, Montréal, lundi, le treizième jour de décembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour nommer un syndic à la faillite, et pour recevoir un état des affaires des faillis en général.

ALPHONSE DOUTRE, Requéant,
Syndic officiel.

Bureau de Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 17 novembre 1875. 6883 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Turcotte, Louis Turcotte et Aimé Turcotte, marchands, de la ville de Joliette, et y faisant affaires en société sous les nom et raison de "J. B. Turcotte et frères," faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir, à mon bureau, rue Saint-Charles-Borromée, à Joliette, mardi, le vingt-huit décembre prochain, à dix heures A. M., afin de recevoir un état de leurs affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. MAGNAN,
Syndic officiel.

Joliette, 25 novembre 1875. 7075 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de l'Hon. Henri Aylmer, junior, et Henri Lowell Aylmer, auparavant faisant négoce ensemble en société comme meuniers et négociants, dans le township de Melbourne, dans le district de Saint-François, sous les nom et raison de H. et H. L. Aylmer tant individuellement que comme membres de la dite société, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans le palais de justice, à Richmond, dans le dit district, jeudi, le trentième jour de décembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de leurs affaires, et pour nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

W. BROOKE,
Syndic officiel.

Richmond, 29 novembre 1875. 7087 2

December instant, A. D. 1875, at the hour of three of the clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

A. B. STEWART.
Merchants' Exchange Building, Official assignee.
No. 11 Saint-Sacrement street.
Montreal, 1st December, 1875. 7138

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Edouard H. Rousseau and Joseph Massé, both of Granby in the district of Bedford, traders co-partners, their carrying on business under the name and firm of Rousseau and Massé, Insolvents.

I, the undersigned, Peter Cowan, official assignee for the district of Bedford, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

P. COWAN,
Assignee.

Sheriff's Office,
Sweetsburg, 30th November, 1875. 7124

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Geo. Bowie & brother, of Montreal, and George Bowie and Henry Bowie, as individuals as well as co-partners, carrying on business under the name and style of Geo. Bowie & brother, Insolvents.

In accordance with an order of His Honor Mr. Justice Mackay, a meeting of the creditors will be held before a justice of the superior court, in the room set apart for the purposes of insolvency, in the court house, Montreal, on Monday, the thirteenth day of December next, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the estate and receiving a statement of insolvents' affairs generally.

ALPHONSE DOUTRE, Petitioner,
Official assignee.

Office of Doutre & Ferguson,
59, Saint-François-Xavier street,
Montreal, 17th November, 1875. 6884

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jean-Baptiste Turcotte, Louis Turcotte and Aimé Turcotte, traders, of the town of Joliette, and carrying business there, under the name and style of J. B. Turcotte et frères, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Saint-Charles Borromée street, at Joliette, on Tuesday, the twenty eighth day of December next, at ten o'clock A. M., to receive statement of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

A. MAGNAN,
Official assignee.

Joliette, 25th November, 1875. 7076

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of the Hon. Henry Aylmer, junior, and Henry Lowell Aylmer, heretofore carrying on business in co-partnership as millers and traders, at the township of Melbourne, in the district of Saint-François, under the name of H. and H. L. Aylmer, as well individually as being members of the said firm, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the court house, in Richmond, in the said district, on Thursday, the thirtieth day of December next, at the hour of ten in the forenoon, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

W. BROOKE,
Official assignee.

Richmond, 29th November, 1875. 7088.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de D. A. Ansell, de la cité de Montréal, marchand, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaire, No. 32, rue Saint-Sulpice, Montréal, lundi, le vingt-septième jour de décembre, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JAMES TYRE,
Syndic officiel.

43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 26 novembre 1875.

7083 2

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Félix Mignault, commerçant, de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits se sont vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, à savoir :

Un terrain situé dans la paroisse de Montréal, connu et désigné sous le lot numéro six cent cinquante-huit, sur un certain plan de la propriété des vendeurs, fait par H. M. Perrault, écuyer, arpenteur, déposé dans le greffe de T. Doucet, notaire, suivant acte de dépôt en date du vingt mars mil huit cent soixante et quatre, et connu maintenant comme étant le lot numéro huit cent trente-six (836) sur le plan officiel de la dite paroisse, et contenant trente pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, mesure anglaise, et plus ou moins; borné en front au sud-est par la rue Bonaventure, en arrière au nord-ouest par le lot No. 851, sur le plan de la propriété des dits vendeurs, plan officiel, d'un côté au nord-est par le lot No. 657, sur le premier plan, et de l'autre côté au sud-ouest par le lot No. 659, sur le dit plan—avec maison et dépendances dessus construites.

Pour être vendu au palais de justice, ici, en la chambre réservée aux affaires de faillites, LUNDI, le TREIZIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN WHITE,
Syndic.

Montréal, 6 octobre, 1875.

6005

[Première publication, 9 octobre 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Félix Charron, cordonnier et commerçant, de la ville de Saint-Henri, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble sous-mentionné, appartenant à la succession du susdit failli, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres opposi-

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of D. A. Ansell, of the city of Montreal, merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 32, Saint Sulpice street, Montreal, on Monday, the twenty seventh day of December, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

JAMES TYRE,
Official assignee.

43, Saint François Xavier street,
Montreal, 26th November, 1875.

7084 -

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Félix Mignault, trader, of Montreal an insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot of land situate in the parish of Montreal, known and designated under lot number six hundred and fifty-eight, on a certain plan of the property of the sellers, made by H. M. Perrault, esquire, land surveyor, deposited with T. Doucet, notary, as per deed of deposit of date twentieth day of March one thousand eight hundred and sixty four, and now known on the official or cadastral plan and book of reference of said parish, as being number eight hundred and thirty-six (836), containing thirty feet in front by ninety feet in depth, english measure, more or less; bounded in front on the south-east by Bonaventure street, in rear on the north-west by lot No. 851, on the plan of the property of said sellers, official plan, on one side to the north-east by lot No. 657, on the first plan, and on the other side to the south-west by lot No. 659, on said plan—with a house and other dependencies thereon erected.

To be sold at the court house, in room devoted to proceedings in insolvency, on MONDAY, the THIRTEENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN WHYTE,
Assignee.

Montréal, 6th October, 1875.

6006

[First published, 9th October 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Félix Charron, shoemaker and trader, of the town of Saint Henri, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described belongin to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges*, or other oppositions to the sale, are required to be filed

tions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 236, rue McGill, à Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre situé en la dite ville Saint-Henri, contenant vingt pieds de front sur soixante et huit pieds de profondeur, au bout de laquelle dite profondeur le dit terrain n'a que douze pieds, le tout plus ou moins; borné en front par la grande rue de la dite ville Saint-Henri, en profondeur par Ovide Ste. Marie, d'un côté par le passage ci-dessous mentionné, d'autre côté par Dame veuve Z. Charette, d'autre côté, partie par Louis Piché et partie par le dit Ovide Ste. Marie—avec une maison en bois et autres bâties dessus érigées. Plus le droit de passage mitoyen qui se trouve au nord-est du terrain ci-dessous entre le dit acquéreur et la dite dame Z. Charette qui est de sept pieds de large sur soixante et huit pieds de profondeur. Le dit lot portant le numéro (1876) mille huit cent soixante et seize au plan et livre officiels de renvoi de la municipalité de la paroisse de Montréal.

Pour être vendu par encan public, aux salles de MM. Benning & Barsalou, encanteurs, en la cité de Montréal, LUNDI, le TREIZIEME jour de DECEMBRE A. D. 1875, à ONZE heures avant-midi.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

[Première publication, 13 novembre 1875.] 6727 4

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.

Dans l'affaire de Glorifie Claude, de la cité de Montréal, charpentier et menuisier, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Ce certain morceau de terre sur la rue Beaudry, étant la partie nord-ouest ou subdivision numéro sept, du lot désigné sur les plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, connu comme numéro onze cent quarante-trois (1143)—avec une maison couverte en brique, et autres bâties dessus construites.

Sera vendu, sujet à toutes les conditions mentionnées dans l'acte de vente du dit lot sus-décrié (avec le lot No. 6), par A. et O. Robert, à Glorifie Claude, devant J. O. Bureau, notaire, le quatre de janvier A. D. 1875.

Pour être vendu au palais de justice, dans la cité de Montréal, dans la chambre réservée pour affaires de faillites MARDI, le DIX-HUITIEME jour de JANVIER prochain, 1876, à DIX heures de l'avant-midi.

T. S. BROWN,
Syndic.

Montréal, 10 novembre 1875. 6703 2
[Première publication, 13 novembre 1875.]

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de George E. Desbarats, de la cité de Montréal, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu

with the undersigned, at his office, No. 236, McGill street, at Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land situate in the said town of Saint-Henri, containing twenty feet in front by sixty-eight feet in depth, at the end of which said depth it measures only twelve feet, the whole more or less; bounded in front by the main street of the town of Saint-Henri, in rear by Ovide Ste. Marie, on one side by the passage hereinafter mentioned, and on the other side by Mrs widow Z. Charette, and on the other side, partly by Louis Piché and partly by the said Ovide Ste. Marie, with a wooden house and other buildings thereon erected. With also a right in common to the passage which is to the north-east of the said lot, between the properties of the said purchaser and the said Mrs. widow Z. Charette, which is seven feet wide by sixty-eight feet in depth. Said lot being number one thousand eight hundred and seventy-six (1876), on the plan and book of official reference for the municipality of the parish of Montreal.

To be sold by public auction, at the sale room of Messrs. Benning and Barsalou, auctioneers, in the city of Montreal, on MONDAY, the THIRTEENTH day of DECEMBER, A. D., 1875, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

[First published, 13th November, 1875.] 6728

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal.

In the matter of Glorifie Claude, of the city of Montreal, carpenter and joiner, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

That certain lot of land, on Beaudry street, being the north-western portion or subdivision number seven, of the lot described in the official plan and book of reference of Saint-James ward, in the city of Montreal, as number eleven hundred and forty-three (1143)—with a brick cased house, and other buildings thereon erected.

To be sold, subject to all the conditions contained in a deed of sale of the aboved described lot (with the lot No. 6), from A. and O. Robert to Glorifie Claude, before J. O. Bureau, notary, in the fourth of January, A. D., 1875.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room reserved for proceedings in insolvency, on TUESDAY, the EIGHTEENTH day of JANUARY next, 1876, at TEN of the clock in the forenoon.

T. S. BROWN,
Assignee.

Montreal, 10th November, 1875. 6704
[First published, 13th November, 1875.]

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of George E. Desbarats, of the city of Montreal, an insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the

aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

La moitié indivise des lots de terre suivants, situés dans la paroisse de Saint-François, rivière Gilbert, savoir: lots numéros vingt, vingt-un, de la concession Delery, de la seigneurie de Vaudreuil, contenant cent vingt acres de terre en superficie, et partie du lot vingt-quatre—avec un moulin à scie dans la même concession, contenant cinq acres de terre en superficie.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement pour le comté de Beauce, dans la paroisse de Saint-François, VENDREDI, le VINGT-HUITIEME jour de JANVIER A. D. mil huit cent soixante et seize, à MIDI.

DAVID J. CRAIG,
Syndic.

Montréal, 25 novembre 1875. 7005 2
[Première publication, 27 novembre 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Léandre Champagne, du village de la paroisse de Belœil, district de Montréal, marchand-tailleur, failli.

A VIS PUBLIC est par les présentes donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver, peuvent être déposées en aucun temps, dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un emplacement situé au village de la paroisse de Belœil, dans le comté de Verchères, contenant cinquante-sept pieds de front sur environ cent dix-sept pieds de profondeur, tenant devant à la rue Saint-Louis, en profondeur à Toussaint Messier, représenté par Alfred Messier, d'un côté à Joseph Pariseau, et de l'autre au chemin qui conduit de la première à la seconde concession—avec une maison et autres bâtisses sus érigées.

Pour être vendu sur les lieux, MARDI, le VINGT-HUITIEME jour de DECEMBRE A. D. 1875, à MIDI.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

60, rue Saint-Jacques, Montréal, 22 novembre 1875. 6925 2
[Première publication, 27 novembre 1875.]

ACTES DE FAILLITE DE 1869-1875.

Dans l'affaire de Joseph Frigon, commerçant, de la paroisse Saint-Maurice, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin

time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions, *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

One undivided half in the following lots of land, situate in the parish of Saint-François, river Gilbert, to wit: lots numbers twenty and twenty-one of the concession Delery, of the seigniorie of Vaudreuil, containing one hundred and twenty acres of land in superficies, and part of lot twenty-four—with the saw-mill in the same concession, containing five acres of land in superficies.

To be sold at the registry office for the county of Beauce, in the parish of Saint-François, on FRIDAY, the TWENTY-EIGHTH day of JANUARY, A. D., eighteen hundred and seventy-six, at TWELVE o'clock noon.

DAVID J. CRAIG,
Assignee.

Montreal, 25th November, 1875. 7006.
[First published, 27th November, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Léandre Champagne of the village and parish of Belœil, district of Montreal, merchant-tailor, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions, *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at the office of the undersigned, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

An emplacement situate in the village and parish of Belœil, in the county of Verchères, containing fifty seven feet in front by about one hundred and seventeen feet in depth; bounded in front by Saint-Louis street, in rear by Toussaint Messier, represented by Alfred Messier, on one side by Joseph Pariseau, on the other side by the road leading from the first to the second concession—with a detached wooden house and other buildings thereon erected.

To be sold on the premises, on TUESDAY, the TWENTY-EIGHTH day of DECEMBER, A. D., 1875, at NOON.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

60, Saint-James street, Montréal, 22nd November, 1875. 6926
[First published, 27th November, 1875.]

INSOLVENT ACTS OF 1869-1875.

In the matter of Joseph Frigon, trader, of the parish of Saint-Maurice, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions

de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à mon bureau, à Trois-Rivières, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un terrain ou emplacement situé en la paroisse Saint-Maurice, au sud-est du rang Saint-Jean, contenant un demi arpent de front sur cinq arpents et demi de profondeur, le tout plus ou moins, borné en front par le chemin public, en profondeur et du côté nord-est par Moïse Lemarier, et du côté sud-ouest par une route publique—avec maison, remise, hangar, écurie, grange, magasin et dépendances.

2. Un terrain ou emplacement situé en la dite paroisse Saint-Maurice, au nord-ouest du rang Saint-Jean, d'un demi arpent de front sur un arpent un quart de profondeur, le tout plus ou moins, prenant en front au chemin public, joignant en profondeur et du côté nord-est à Pierre Neault, et du côté sud-ouest à Joseph Gagnon—avec une maison et boutique de forges; le dit terrain est chargé d'une rente annuelle de douze piastres en faveur de M. Pierre Neault, le tout suivant un acte du 13 septembre 1866, reçu devant P. U. Duprat, notaire.

3. Une terre située en la dite paroisse Saint-Maurice, sud-est du rang Saint-Jean, de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, le tout plus ou moins, prenant par devant au chemin de front, en profondeur aux terres de la paroisse Saint-Luc, joignant au nord-est aux représentants de Paul Hébert, au sud-ouest à Edmond Cloutier—avec une grange dessus construite sur le terrain voisin, l'acquéreur sera tenu de transporter la dite grange à ses frais, quand il en sera requis par qui de droit.

4. Un emplacement situé en la paroisse de Mont-Carmel, dans le rang de Saint-Flavien, de deux arpents de front sur cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins, tenant en front et en profondeur au chemin public, joignant au nord-est à Luc Ducharme, et au sud-ouest partie à Divin Morin et partie à Richer Beaudet.

Pour être vendus, les lots Nos. un, deux, et trois à la porte de l'église paroissiale de la paroisse Saint-Maurice MERCREDI, le DOUZIEME, jour de JANVIER prochain (1876), à DIX heures de l'avant-midi, et le lot No. quatre, pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Mont-Carmel, MERCREDI, le dit DOUZIEME jour de JANVIER prochain (1876), à DEUX heures de l'après-midi.

I. L. CLAIR,
Syndic.

Trois-Rivières, 2 novembre 1875. 6573 2
[Première publication, 6 novembre 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Baby et Downs, commerçants de bois, de Saint-Eusèbe de Stanford, faillis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit appartenant à la succession des dits faillis sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un certain terrain situé dans le quatrième rang, et faisant partie du lot de terre numéro douze du canton de Chester, contenant deux arpents et

to the sale, are required to be filed at my office, at Three-Rivers, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

1. A lot or emplacement situate in the parish of Saint-Maurice, south-east of Saint-Jean range, containing one half arpent in front, by five arpents and a half in depth, the whole more or less, bounded in front, by the main road, in rear and on the north-east side, by Moïse Lemarier, and on the south-west side by a public road—with house, shed, barn, stable, store and dependencies.

2. A lot or emplacement situate in the parish of Saint-Maurice, north-west of the Saint-Jean range, of one half arpent in front by one arpent and a quarter in depth, the whole more or less, bounded in front by the public road, in rear and on the north-east side by Pierre Neault, and on the south-west side by Joseph Gagnon—with a house and forge; said lot is subject to a yearly rent of twelve dollars in favor of Mr. Pierre Neault, by deed dated the 13th of September, 1866, before P. U. Duprat, notary.

3. A land situate in the said parish of Saint-Maurice, south-east of the Saint-Jean range, of two arpents in front by forty arpents in depth, the whole more or less, bounded in front by the front road, in rear by the lands of the parish of Saint-Luc, on the north-east by the representatives of Paul Hébert, south-west by Edmond Cloutier—with a barn thereon erected on the adjoining lot, the purchaser shall be obliged to remove the said barn at his own cost, whenever he may be required by the proper parties.

4. An emplacement situate in the parish of Mont-Carmel, in the Saint-Flavien range, of two arpents in front by five arpents in depth, the whole more or less, bounded in front and in rear by the main road, on the north-east side by Luc Ducharme, and on the south-west partly by Divin Morin and partly by Richer Beaudet.

To be sold lots numbers one, two and three at the parochial church door of the parish of Saint-Maurice, on WEDNESDAY, the TWELFTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon, and lot number four at the parochial church door of the parish of Mont-Carmel, on WEDNESDAY, the said TWELFTH day of JANUARY next (1876), at TWO o'clock in the afternoon.

I. L. CLAIR,
Assignee.

Three-Rivers, 2nd November, 1875. 6574
[First published, 6th November, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Baby & Downs, lumber merchants, of Saint-Eusèbe de Stanford, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described, belonging to the estate of said insolvents will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A certain lot situate in the fourth range, and forming part of lot number twelve of the township of Chester, measuring two arpents and a half in

demi de front sur la profondeur du dit lot ; prenant d'un bout au troisième rang, et de l'autre bout au cinquième rang, joignant d'un côté à Joseph Labonté, et de l'autre côté à un nommé Marois—avec une grange dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à Arthabaskaville, dans le bureau d'enregistrement, VENDREDI, le VINGT-HUITIÈME jour du mois de JANVIER prochain, (1876) à DIX heures de l'avant-midi.

OCT. OUELLETTE,

Syndic.

Plessisville, 15 novembre 1875.

6789

[Première publication, 20 novembre 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James O'Grady, commerçant, d'Athelstan, dans le comté de Huntingdon, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans le village de Huntingdon, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Une étendue de terre à Hinchinbrooke, dans le dit comté de Huntingdon, étant la moitié indivise d'une partie du lot numéro dix-sept, dans le troisième rang du dit canton de Hinchinbrooke ; bornée à l'est par le chemin public, au sud par la terre occupée par Joshua Breadner, à l'ouest à la rivière Hinchinbrooke, et au nord au vieux chemin de concession, contenant un demi acre, plus ou moins—avec la moitié indivise de la maison et des bâtisses érigées sur la dite terre.

2. Une étendue de terre située à Hinchinbrooke susdit, au sud de l'étendue de terre ci-dessus décrite et connue comme le vieux chemin de concession.

3. Les parts indivises des faillis dans ce lopin de terre situé dans le dit canton de Hinchinbrooke ; bornées en front au chemin de la Reine, au nord et à l'est à la terre de D. C. Boyce, à l'ouest à William et Alexander Lumsden, contenant environ cinquante acres, plus ou moins.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté de Huntingdon, JEUDI, le TRENTIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

J. PONSONBY SEXTON,

Syndic.

Huntingdon, 23 novembre 1875.

7071 2

[Première publication, 27 novembre 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de J. B. Lalumière, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de

front by the depth of the said lot ; bounded at one end by the third range, and at the other end by the fifth range, on one side by Joseph Labonté, and on the other side by one Marois—with a barn thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at Arthabaskaville, in the registry office, on FRIDAY, the TWENTY-EIGHTH day of the month of JANUARY next (1876), at TEN o'clock in the forenoon.

OCT. OUELLETTE,

Assignee.

Plessisville, 15th November, 1875.

6790

[First published, 20th November, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of James O'Grady, of Athelstan, in the county of Huntingdon, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the village of Huntingdon, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A certain piece of land at Hinchinbrooke, in the said county of Huntingdon, being the undivided half of part of lot number seventeen, in the third range of the said township of Hinchinbrooke ; bounded on the east by the public highway, on the south by the land occupied by Joshua Breadner, on the west by the Hinchinbrooke river, and on the north by the old concession road, containing one half acre, more or less—with the undivided half of the house and buildings on said land.

2. A piece of land situate at Hinchinbrooke aforesaid, south of the above described piece of land and known as the old concession road.

3. The insolvents, undivided share in and to that lot of land situate in the said township of Hinchinbrooke ; bounded in front by the Queen's highway, on the north and east by the land of D. C. Boyce, on the west by William and Alexander Lumsden, containing about fifty acres, more or less.

To be sold at the registry office of the county of Huntingdon, on THURSDAY, the THIRTIETH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

J. PONSONBY SEXTON,

Assignee.

Huntingdon, 23rd November, 1875.

7072

[First published, 27th November, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of J. B. Lalumière, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable property, belonging to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire afin de charges*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the

Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Le lot No. 228, sur les plan et livre de renvoi officiels du dit village Saint-Jean-Baptiste, dans l'île et la paroisse de Montréal.

Pour être vendu au palais de justice, en la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillites, LUNDI, le TRENTE ET UNIEME jour de JANVIER prochain, 1876, à ONZE heures et DEMIE a. m.

G. H. DUMESNIL,

Syndic.

Montréal, 23 novembre 1875.

7051 2

[Première publication, 27 novembre 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire d'Olivier Blanchard, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Le lot No. 2779 sur le plan et le livre de renvoi de la paroisse de Montréal, dans le village de Saint-Augustin—avec une maison en bois à deux étages et autres bâtiments dessus construits.

Pour être vendu au palais de justice, en la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillites, LUNDI, le TRENTE-UNIEME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures A. M.

G. H. DUMESNIL,

Syndic.

Montréal, 23 novembre 1875.

7053 2

[Première publication, 27 novembre 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

In re:—Gilbert Généreux, de Sorel, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, à savoir:

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Pie DeGuire, dans la seigneurie de DeGuire ou rivière David, dans la concession nommée Saint-Edouard, étant le numéro cinq, de la contenance de sept arpents de large sur environ douze arpents de profondeur, tenant par devant au cordon de la treizième concession, par derrière à la ligne seigneuriale sud-est du fief Pierreville, joignant d'un côté vers le nord-est à la Rivière aux-vaches et d'autre côté vers le sud-ouest à Antoine Joyal.

2. Un emplacement situé dans la ville de Sorel, connu et désigné par les lettres B P, contenant quarante pieds de front sur soixante et

fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Lot No. 228 of the plan and reference book of the said Saint-Jean-Baptiste village, parish of Montreal.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room devoted to the proceedings in insolvency, on MONDAY, the THIRTY-FIRST day of JANUARY, 1876, at HALF-PAST ELEVEN o'clock, a. m.

G. H. DUMESNIL,

Assignee.

Montreal, 23rd November, 1875.

7052

[First published, 27th November, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Olivier Blanchard, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable property, belonging to the estate of the above name insolvent, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Lot No. 2779 of the plan and reference book of the village of Saint-Augustin—with a wooden two stories house and sheds thereon erected.

To be sold in the court house, in the city of Montreal, in the room devoted to proceeding in insolvency, on MONDAY, the THIRTY-FIRST day of JANUARY next, at ELEVEN o'clock A. M.

G. H. DUMESNIL,

Assignee.

Montreal, 23rd November, 1875.

7054

[First published, 27th November, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In re:—Gilbert Généreux, of Sorel, an insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

1. A piece of land situate in the parish of Saint-Pie DeGuire, in the seigniorie of DeGuire, or river David, in the concession called Saint-Edouard, being number five, containing seven arpents wide by about twelve arpents deep, adjoining in front to the cordon of the thirteenth concession, in rear to the south-east to the seigniorial line of the fief Pierreville, joining on one side towards the north-east to Rivière-aux-Vaches, and on the other side towards the south west to Antoine Joyal.

2. An emplacement situate in the town of Sorel, known and designated by the letters B P, containing forty feet or thereabout wide, by seventy-five

quinze pieds de profondeur, tenant par devant à la rue de la reine, par derrière au terrain ci-après désigné, d'un côté à un nommé Langevin, et d'autre côté à une ruelle nommée "Old Lane"—avec une maison en briques à trois étages dessus érigée.

3. Un lopin de terre situé en la ville de Sorel, contigu au précédent, contenant environ soixante et neuf pieds de front sur environ quatre-vingt-dix pieds de profondeur, tenant par devant à la dite ruelle "Old Lane," par derrière aux représentants de feu Charles Gouin et aux héritiers George Bramley, d'autre côté à l'ouest, partie au terrain ci-dessus décrit, et partie aux représentants de feu Ambroise Péloquin—avec une écurie et dépendances y érigées; à distraire du dit lot No. 3 un morceau de terre ou emplacement vendu par le dit failli, Gilbert Généreux, à Joseph St. Jacques, de la contenance de vingt-cinq pieds de front sur quarante pieds de profondeur; borné en front à la dite ruelle, en arrière et du côté ouest au dit lot No. 3, et du côté est aux représentants George Bramley—avec une maison en bois et dépendances y érigées. L'acquéreur des dits Nos. 2 et 3 ne devra en avoir la jouissance qu'au premier mai prochain.

Pour être vendus, le lot No. 1 à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Pie DeGuire, le TRENTE ET UN JANVIER prochain, à NEUF heures de l'avant-midi; et les lots Nos. 2 et 3 le TRENTE ET UN JANVIER prochain, à TROIS heures de l'après-midi, au bureau du shérif, au palais de justice, à Sorel.

CHARLES GILL,
Syndic.

Sorel, 13 novembre 1875. 6775 2
[Première publication, 20 novembre 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Hypolyte Pichette, commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Ce lopin de terre situé dans la dite cité de Montréal, dans le quartier Saint-Jacques, sur le niveau de la rue Montcalm, contenant quarante-deux pieds huit pouces de front sur cinquante-neuf pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins—avec une maison en bois à deux étages, lambrissée en briques sus-érigée, portant les numéros deux cent huit et trois cent sur la dite rue Montcalm, et autres bâtisses sus-érigées. Le dit lot connu comme numéro neuf cent quatre-vingt-quinze (995), sur le plan et le livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques.

2. Trois lopins de terre situés dans le quartier Sainte-Anne, de la dite cité, sur la continuation projetée de la rue Barré, chacun des dits lots ayant en front vingt pieds et quatre pouces, avec une profondeur de soixante et quatorze pieds, mesure anglaise, plus ou moins—avec une maison en bois à trois étages et une nouvelle allonge sus-érigée. Les dits lots connus comme numéros douze cent six-quinze (Nos. 1206-14), douze cent six-quinze (1206-15) et douze cent six-seize (1206-16), sur les plan et livre de renvoi de la subdivision du lot numéro douze cent six (No. 1206), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Anne.

feet deep, joining in front by the Queen street, in rear by the piece of land hereafter designated, on one side to the property of one Langevin, and on the other side to a lane called "Old Lane"—together with a three story brick house thereon erected.

3. A piece of land situate in the town of Sorel, adjoining the above, containing about sixty-nine feet wide by about ninety feet deep, joining in front the said "Old Lane," in rear in the representatives of the late Charles Gouin and the heirs George Bramley, on the other side to the west, partly to the piece of ground above described, and partly to the representatives of the late Ambroise Péloquin—together with a stable and other buildings thereon erected; to divert from the said lot No. 3 a piece of land or emplacement sold by the said insolvent, Gilbert Généreux, to Joseph St. Jacques, having a frontage of twenty-five feet by forty-five feet deep; bounded in front to the said lane, in rear and on the west side to said lot No. 3, and on the east side to the representatives of George Bramley—with a wooden house and other buildings thereon erected. The purchaser of the said lots Nos. 2 and 3 not to take possession of the same before the first of May next.

To be sold, lot No. 1 at the church door of the parish of Saint-Pie DeGuire, on the THIRTY-FIRST day of JANUARY next, at NINE o'clock in the forenoon; and lots Nos. 2 and 3, on the THIRTY-FIRST of JANUARY next, at THREE o'clock in the afternoon, at the sheriff's office, at the court house, at Sorel.

CHARLES GILL,
Assignee.

Sorel, 13th November, 1875. 6776
[First published, 20th November, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Hypolyte Pichette, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include within his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

1. That certain lot of land situate in the said city of Montreal, in Saint James ward, on a level with Montcalm street, containing forty-two feet eight inches in front by fifty nine feet in depth, english measure, be the same more or less—with a two story wooden house covered with brick thereon erected, bearing the numbers two hundred and eight and three hundred on the said Montcalm street, and other buildings thereon erected and made. The said lot known as number nine hundred and ninety five (995) on the official plan and book of reference of the said Saint-James ward.

2. Three certain lots of land situate in Saint-Anne's ward, of the said city, on the projected continuation of Barré street, each of said lots having a frontage of twenty feet and four inches, with a depth of seventy-four feet, english measure, be the same more or less—with a three story wooden house and a new addition thereon erected. The said lots known as numbers twelve hundred and six—fourteen (1206-14), twelve hundred and six—fifteen (1206-15), and twelve hundred and six—sixteen (1206-16), on the plan and in the book of reference of the subdivision of lot number twelve hundred and six (1206), of the official plan and book of reference of the said Saint-Anne's ward.

3. Cette autre partie de terre sise et située dans le dit quartier Sainte-Anne, dans la dite cité de Montréal, comprenant les lots numéros (31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 et 38), trente et un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-sept et trente-huit, sur le plan et le livre de renvoi officiels, faits et déposés suivant la loi, pour la subdivision du lot numéro douze cent six (1206), sur le plan et le livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Anne, dans la dite cité de Montréal. La dite étendue de terre bornée en front par la propriété ci-devant connue comme l'ouverture de la rue Barré, et désignée sur le dit plan de subdivision sous le numéro vingt-six (26), en arrière à une ruelle désignée sous le numéro trente-neuf (39), sur le dit plan de subdivision, d'un côté par le lot numéro douze cent cinq (1205), sur le plan et le livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Anne, et de l'autre côté au lot numéro trente (30), sur les dits plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Anne, chacun des dits lots contenant deux mille six cent soixante et six pieds et deux-tiers, mesure anglaise, et formant une superficie totale de vingt et un mille trois cent trente-trois pieds et un tiers, mesure anglaise susdite—avec six maisons en bois à trois étages, comprenant environ quarante logements sus-érigés.

Pour être vendus dans la salle réservée pour les affaires de faillite, dans le palais de justice, dans la cité de Montréal, LUNDI, le VINGT-QUATRIÈME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN TUCKER,

Syndic.

Montréal, 11 novembre 1875.

6757 2

[Première publication, 13 novembre 1875.]

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Robert W. Oliver, marchand et commerçant, d'Abercorn, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charger ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, à savoir :

Un lot de village sis et situé dans le village d'Abercorn, dans le canton de Sutton, et étant une partie du lot numéro cinq, borné comme suit, savoir : commençant au côté est du chemin qui conduit de Sutton Flats à Richford, au coin sud-ouest d'une borne en pierre, à une distance de cinquante pieds du coin nord-ouest de l'emplacement d'un nommé Walter Ingles; de là courant nord en le dit chemin cent trente trois pieds et cinq pouces jusqu'à une borne en pierre; de là est cent quatre-vingt-quatorze pieds jusqu'à une autre borne en pierre; de là sud cent trente pieds et quatre pouces jusqu'à une autre borne en pierre; et de là ouest deux cent dix-neuf pieds et huit pouces jusqu'au point de départ, mais sans garantie de mesure précise.

Pour être vendu à la porte de l'église du village d'Abercorn, MARDI, le QUINZIÈME jour de FEVRIER prochain, à MIDI.

DUNCAN McFARLANE,

Syndic.

Montréal, 6 décembre 1875.

7225

[Première publication, 11 décembre 1875.]

3. That certain other parcel of land situate and being in the said Saint-Anne's ward, in the said city of Montreal, comprising lots numbers (31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 and 38) thirty-one, thirty-two, thirty-three, thirty-four, thirty-five, thirty-six, thirty-seven and thirty-eight, on the official plan and book of reference made and deposited according to law, for the subdivision of lot number twelve hundred and six (1206), on the plan and official book of reference of the said Saint-Anne's ward, in the said city of Montreal. The said piece or parcel of land bounded in front by the land formerly known as the opening of Barré street, and designated in the said plan of subdivision under number twenty-six (26), in rear by a lane designated under number thirty-nine (39), on the said plan of subdivision, on one side by lot number twelve hundred and five (1205), on the official plan and book of reference of the said Saint-Anne's ward, and on the other side by lot number thirty (30), on the said official plan and book of reference of the said Saint-Anne's ward, each of the said lots containing two thousand six hundred and sixty-six feet and two-thirds, english measure, and forming a total area of twenty-one thousand three hundred and thirty-three feet and a third, said english measure—with six three story wooden houses, comprising about forty tenements thereon erected.

To be sold in the room used for proceedings in insolvency, in the court house, in the city of Montreal, on MONDAY, the TWENTY-FOURTH day of JANUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

JOHN TUCKER,

Assignee.

Montreal, 11th November, 1875.

6758

[First published, 13th November, 1875.]

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Robert W. Oliver, of Abercorn, merchant and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions afin de conserver may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :*

A certain piece of land or village lot lying and situate in the village of Abercorn, in the township of Sutton, and being a part of lot number five, bounded as follows, to wit : commencing on the easterly side of the highway leading from Sutton Flats to Richford, at the south west corner of a certain stone boundary, at a distance of fifty feet of the north west corner of the emplacement of land of one Walter Ingles; from thence moving northerly on said road one hundred and thirty three feet and five inches to a stone boundary; thence easterly one hundred and ninety four feet to another stone boundary; thence southerly one hundred and thirty feet and four inches to another stone boundary; and thence westerly two hundred and nineteen feet and eight inches to the place of beginning, but without any guarantee as to precise measurement.

To be sold at the church door, in the village of Abercorn, on TUESDAY, the FIFTEENTH day of FEBRUARY next, at TWELVE o'clock noon.

DUNCAN McFARLANE,

Assignee.

Montreal, 6th December, 1875.

7226

[First published, 11th December, 1875.]

Ventes par le Shérif.—Bedford

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juri.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—district de Bedford.

Bedford, à savoir : } **L**A COMPAGNIE dite No. 1770. } **THE OSHAWA CABINET COMPANY**, corps politique et incorporé, tenant un bureau comme tel au village d'Oshawa, dans le comté d'Ontario, dans cette partie de la Puissance du Canada, appelée province d'Ontario, Demanderesse; contre les terres et tenements de WARREN A. LAY et ANTONIN D. GIRARD, écuyers, tout deux avocats, du village de Waterloo, dans le dit district de Bedford, Défendeurs. Comme appartenant à Warren A. Lay, l'un des dits défendeurs :

Premièrement.—Ce lot de village ou emplacement sis et situé dans le village de Waterloo, formant partie du lot numéro vingt et un, dans le quatrième rang des lots situés dans le canton de Shefford, dans le district de Bedford, mais le dit emplacement plus spécialement connu comme le lot de village numéro sept, du bloc numéro quatorze, du plan du village de Waterloo, supposé contenir un quart d'acre de terre, plus ou moins, borné comme suit : ouest en front à la grande rue, sud à l'emplacement de Jean-Baptiste Malbœuf, est en arrière à G. G. Stevens, et nord lot de village numéro huit, possédé par Job White—ensemble les bâtisses sus érigées.

Deuxièmement.—Ces lots de village ou emplacements sis et situés dans le dit village de Waterloo, étant parties du lot numéro vingt-deux, dans le quatrième rang du dit canton de Shefford, plus particulièrement décrits et connus sur un plan préparé par Chillis S. Browne comme lots de village numéros douze et treize sur le dit plan, situés à l'ouest de l'avenue Est, ainsi appelée, ayant chacun soixante et quatorze pieds de largeur en front et en arrière, plus ou moins, et deux cent quatre-vingts pieds de longueur sur la ligne nord du dit lot numéro douze, et cent soixante-dix pieds sur la ligne sud du dit lot numéro treize; et bornés à l'est en front à la dite avenue Est, au sud au lot numéro quatorze sur le dit plan, à l'ouest en arrière au lot numéro dix, et au nord au lot numéro onze, possédé par Stephen McKenna—avec une maison en bois à deux étages sus érigée; sauf et excepté le coin nord-est du dit lot numéro douze, ayant sept pieds de largeur en front, transporté au dit McKenna.

Troisièmement.—La moitié nord et la moitié ouest de la moitié sud du lot numéro douze, dans le troisième rang des lots situés dans le canton d'Ely, dans le dit district de Bedford, contenant cent cinquante acres de terre, plus ou moins.

Quatrièmement.—Le lot numéro treize, dans le deuxième rang des lots situés dans le dit canton d'Ely, contenant deux cents acres de terre, plus ou moins.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Shefford à Waterloo, dans le canton de

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—district of Bedford.

Bedford, to wit : } **T**HE OSHAWA CABINET No. 1770. } **COMPANY**, a body corporate and politic, holding office and doing business as such at the village of Oshawa, in the county of Ontario, in that part of the Dominion of Canada, called the province of Ontario, Plaintiffs; against the lands and tenements of WARREN A. LAY and ANTONIN D. GIRARD, both of the village of Waterloo, in the said district of Bedford, esquires, advocates, Defendants. As belonging to Warren A. Lay, one of the said defendants :

Firstly.—That certain village lot or emplacement lying, being and situate in the village of Waterloo, forming part of the lot number twenty one, in the fourth range of lots of the township of Shefford, in the district of Bedford, but the said emplacement now more particularly known as the village lot number seven, of block number fourteen, of the Waterloo village map, supposed to be and contain one quarter of an acre of land, more or less, and bounded as follows: westerly in front by Main street, southerly by the emplacement of Jean-Baptiste Malbœuf, easterly in rear by G. G. Stevens, and northerly by village lot number eight, owned by Job White—together with the buildings thereon erected.

Secondly.—Those certain village lots or emplacements lying, being and situate in the said village of Waterloo, being parts and parcels of lot number twenty two, in the fourth range of the said township of Shefford, more particularly known and distinguished in a certain map or plan prepared by Chillis S. Browne as village lots numbers twelve and thirteen on said plan, lying west of Eastern avenue, so called, having each seventy four feet wide in front and in rear, more or less, and two hundred and eighty feet long on the north line of said lot number twelve, and one hundred and seventy feet on the south line of said lot number thirteen; and bounded east in front by said Eastern avenue, south by lot number fourteen on said plan, west in rear by lot number ten, and north by lot number eleven, owned by Stephen McKenna—with a two story wooden house thereon; saving and excepting therefrom the north east corner of said lot number twelve, having seven feet wide in front, deeded to said McKenna.

Thirdly.—The north half and west half of the south half of lot number twelve, in the third range of lots situate in the township of Ely, in said district of Bedford, containing one hundred and fifty acres of land, more or less.

Fourthly.—Lot number thirteen, in the second range of lots of the said township of Ely, containing two hundred acres of land, more or less.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of

Shefford, district de Bedford, MARDI, le DIX-HUITIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour d'avril prochain.

P. COWAN, Shérif.
Bureau du Shérif, Sweetburgh, 6 décembre 1875. 7281
[Première publication, 11 décembre 1875.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—district d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } ARCADE DECELLES, No. 1236. Demandeur; contre CHARLES HECTOR LAROCQUE, Défendeur.

Un lopin de terre situé dans la paroisse de Saint-George de Henryville, numéros un et deux dans le petit rang Saint-Louis, dans la seigneurie de Sabrevois, de huit arpents de front sur vingt arpents de profondeur; tenant au nord d'un côté à Martin Campbell, de l'autre côté à Thomas Connelly, devant au chemin de front du dit rang, derrière aux terres appartenant à Trudeau, Gendreau, Gaboriau et autres—avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-George de Henryville, le HUITIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de mai prochain.

CHS. NOLIN, Shérif.
Bureau du Shérif, Saint-Jean, 7 décembre 1875. 7259
[Première publication, 11 décembre 1875.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—district d'Iberville.

Canada, } ARCADE DECELLES, Province de Québec. } Demandeur; contre District d'Iberville. } JOACHIM BERNARD, fils, No. 1143. Défendeur.

Un emplacement situé dans la ville d'Iberville, mesurant environ soixante et douze pieds de front sur cent huit pieds de profondeur, sans aucune garantie de mesure précise; borné en front par la rue Burton, en profondeur par Marcel Bernard, d'un côté par Adolphe Normandin et autres, et de l'autre côté par Joseph A. Cabanas—avec une maison dessus construite.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Athanase, le VINGT-QUATRIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de mars prochain.

CHS. NOLIN, Shérif.
Bureau du Shérif, Saint-Jean, 16 octobre 1875. 6217 2
[Première publication, 23 octobre 1875.]

Shefford, and district of Bedford, on TUESDAY, the EIGHTEENTH day of APRIL next, at the hour of ELEVEN of the clock of the forenoon. The said writ returnable the nineteenth day of April next.

P. COWAN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sweetburgh, 6th December, 1875. 7282
[First published, 11th December, 1875.]

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—district of Iberville.

Saint-Johns, to wit : } ARCADE DECELLES, No. 1236. Plaintiff; against CHARLES HECTOR LAROCQUE, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Saint George de Henryville, numbers one and two, in the little range Saint-Louis, in the seigniorie of Sabrevois, being eight arpents in front by twenty arpents in depth, joining to the north on one side by Martin Campbell, on the other side to Thomas Connelly, in front by the front road of said range, in rear by the lands belonging to Trudeau, Gendreau, Gaboriau and others—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint George de Henryville, on the EIGHTH day of APRIL next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the ninth day of May next.

CHS. NOLIN, Sheriff.
Sheriff's Office, Saint-Johns, 7th December, 1875. 7260
[First published, 11th December, 1875.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—district of Iberville.

Canada, } ARCADE DECELLES, Province of Québec, } Plaintiff; against District of Iberville. } JOACHIM BERNARD, fils, No. 1143. Defendant.

An emplacement situate in the town of Iberville, measuring about seventy-two feet in front by one hundred and eight feet in depth, without any guarantee as to precise measure; bounded in front by Burton street, in depth by Marcel Bernard, on one side by Adolphe Normandin, and on the other side by Joseph A. Cabanas—with a house thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Athanase, on the TWENTY-FOURTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on sixteenth day of March next.

CHS. NOLIN, Sheriff.
Sheriff's Office, Saint-Johns, 16th October, 1875. 6218
[First published, 23rd October, 1875.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

Pour le district de Montréal.

Montréal, à savoir : } **G**ÉDEON DEGUIRE, Demandeur; contre LÉONARD RAVARY, Défendeur.

Les onze vingt-deuxièmes indivis d'une terre sise et située au sud de la rivière à Delisle, en la paroisse de Saint-Ignace du Côteau du Lac, de la contenance d'environ cinq arpents et demi de front sur environ treize à quatorze arpents de profondeur, étant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes : tenant devant à la rivière à Delisle, par derrière aux terres du fleuve, d'un côté à l'honorable DeBeaujeu, et de l'autre côté à Joseph Montpetit—avec tous les bâtiments sus construits.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Ignace du Côteau du Lac, le VINGT-HUITIÈME jour de DECEMBRE courant, à DIX heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de janvier prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif,

Montréal, 7 décembre 1875.

Shérif.

7261

[Première publication, 11 décembre 1875.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **N**ARCISSE QUINTAL et al, Demandeurs; contre MARTIN LEFEBVRE, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la cité de Montréal, dans le quartier Saint-Jacques, de la dite cité, de la contenance de quarante-cinq pieds de front sur quatre-vingt-treize pieds de profondeur, le tout plus ou moins; borné en front par la rue Mantana, en arrière par une ruelle, du côté sud par une ruelle, et du côté nord par Moïse Roy—avec une maison en briques à trois étages et autres dépendances dessus érigées; le dit lot de terre étant les numéros deux cent sept et deux cent huit du plan et livre de renvoi officiels de la subdivision du numéro douze cent sept (1207) du dit plan.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DOUZIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour d'Avril prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif,

Montréal, 7 décembre 1875.

Shérif.

7263

[Première publication, 11 décembre 1875.]

FIERI FACIAS.

Du district de Montréal.

Montréal, à savoir : } **J**OSEPH O. VILLENEUVE, Demandeur; contre ALEXANDRE DEMERS et al., Défendeurs.

Comme appartenant à Dame Henriette Durand, l'un des dits défendeurs, épouse de Louis Demers, bourgeois, village d'Hochelaga, district de Montréal.

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

For the district of Montreal.

Montreal, to wit : } **G**ÉDEON DEGUIRE, Plaintiff; against LEONARD RAVARY, Defendant.

The eleven undivided twentyseconds of a land situate and being south of the river Delisle, in the parish of Saint Ignace du Côteau du Lac, containing about five arpents and a half in front by about from thirteen to fourteen arpents in depth, being the whole of the land comprised within the following limits: bounded in front by the river Delisle, in rear by the lands on the river, on one side by the honorable DeBeaujeu, and on the other side by Joseph Montpetit—with all the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Ignace du Côteau du Lac, on the TWENTY-EIGHTH day of DECEMBER instant, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twelfth day of January next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,

Montreal, 7th December, 1875.

Sheriff.

7262

[First published, 11th December, 1875.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **N**ARCISSE QUINTAL et al, Plaintiffs, against MARTIN LEFEBVRE, Defendant.

A lot of land situate and being in the city of Montreal, in Saint James ward, of the said city, containing forty five feet in front by ninety three feet in depth, the whole more or less; bounded in front by Mantana street, in rear by a lane, on the south side by a lane, and on the north side by Moïse Roy—with a three story brick house and other dependencies thereon erected; said lot of land being known and described as numbers two hundred and seven and two hundred and eight on the official plan and book of reference of the subdivision of number twelve hundred and seven (1207) of the said plan.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWELFTH day of APRIL next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of April next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,

Montreal, 7th December, 1875.

Sheriff.

7264

[First published, 11th December, 1875.]

FIERI FACIAS.

From the District of Montreal.

Montreal, to wit : } **J**OSEPH O. VILLENEUVE, Plaintiff; against ALEXANDRE DEMERS et al., Defendants.

As belonging to Dame Henriette Durand, one of said defendants, wife of Louis Demers, gentleman, of the village of Hochelaga, district of Montreal.

Un emplacement situé sur la rue Cadieux, du village Saint-Jean-Baptiste, dans le district de Montréal, connu et désigné sous le numéro cinquante-neuf (59), sur les plan et livre de renvoi officiels du dit village incorporé Saint-Jean-Baptiste, paroisse de Montréal, contenant environ quarante-trois pieds de largeur sur une profondeur de soixante-onze pieds, mesure anglaise—avec une maison en bois, boulangerie et dépendances dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le CINQUIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de janvier prochain.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Bureau du Shérif, Montréal, 1er septembre 1875. 5017 3
[Première publication, 4 septembre 1875.]

FIERI FACIAS.

De la cité de Montréal.

Montréal, à savoir : } FRANÇOIS-XAVIER MOISAN, Demandeur ; contre PIERRE ARCHAMBAULT et DEMOISELLE ODILE ARCHAMBAULT, fille majeure et usant de ses droits, Défendeurs.

1. Comme appartenant au dit Pierre Archambault la jouissance et usufruit, sa vie durant, de l'immeuble ci-après décrit.

2. Comme appartenant à la dite Demoiselle Archambault, l'autre défendeur, tous les droits et prétentions qu'elle a ou pourra avoir dans la propriété indivise du susdit immeuble ci-après décrit ; sujet, néanmoins, en faveur du dit Pierre Archambault, de la jouissance et usufruit ci-dessus mentionnés, le tout en vertu de la substitution établie par l'acte des cessions passé à Saint-Vincent de Paul, devant Mtre. C. Germain et son confrère, notaires, le deux janvier mil huit cent quarante-cinq, et enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, le dix-huit de novembre mil huit cent cinquante-trois, sous le numéro sept mille cent quarante-cinq, fait par Alexis Archambault et Julie Dazé, son épouse, au dit Pierre Archambault, leur fils, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Vincent de Paul, comté de Laval, dans le district de Montréal, de la contenance de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, partant de la rivière des Prairies, aboutissant aux terres de Saint-François de Sales, joignant au côté nord-est à Olivier Chartrand, et du côté sud-ouest à Alexis Archambault—avec une maison en bois, grange et autres bâties dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Vincent de Paul, le CINQUIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de janvier prochain.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Bureau du Shérif, Montréal, 1er septembre 1875. 5019 3
[Première publication, 4 septembre 1875.]

Ventes par le Shérif.—Outaouais.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRES** et **HERITAGES** sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou

An emplacement situé on Cadieux street, village of Saint-Jean-Baptiste, in the district of Montreal, known and described as number fifty-nine (59), on the official plan and book of reference, of the said incorporated village of Saint-Jean-Baptiste, parish of Montreal, containing about forty-three feet in width by a depth of seventy-one feet, english measure—with a wooden house, bakery and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of January next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 1st September, 1875. 5018
[First published, 4th September, 1875.]

FIERI FACIAS.

From the district of Montreal.

Montreal, to wit : } FRANÇOIS-XAVIER MOISAN, Plaintiff; against PIERRE ARCHAMBAULT and MISS ODILE ARCHAMBAULT, fille majeure et usant de ses droits, Defendants.

1. As belonging to the said Pierre Archambault, the enjoyment and usufruct, during her lifetime, of the real estate hereinafter described.

2. As belonging to the said Miss Archambault, the other defendant, all the rights and claims which she has or may have in the undivided ownership of the immovable property above mentioned and hereinafter described ; subject, however, in favor of the said Pierre Archambault of the enjoyment and usufruct hereinabove mentioned, the whole in virtue of the substitution established by the deed of transfer passed at Saint-Vincent de Paul, before Mtre. C. Germain and colleague, notaries public, on the second day of January, one thousand eight hundred and forty-five, and filed in the registry office of the county of Terrebonne, on the eighteenth day of November, one thousand eight hundred and fifty-three, under number seven thousand one hundred and forty-five, by Alexis Archambault and Julie Dazé, his wife, to the said Pierre Archambault, their son, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint-Vincent de Paul, county of Laval, in the district of Montreal, containing three arpents in front by thirty arpents in depth, starting at the river des Prairies, and ending at the lands of Saint-François de Sales ; bounded on the north-east side by Olivier Chartrand, and on the south-west side by Alexis Archambault—with a wooden house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Vincent de Paul, on the FIFTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of January next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 1st September, 1875. 5020
[First published, 4th September, 1875.]

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Vendi-*

autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juri.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Magistrat pour le comté d'Outaouais, Hull, Canada.

HENRY L. LOUCKS, de la cité de Hull, District d'Outaouais, No. 1463, contre les terres et tenements de **WILLIAM SNODDY** et de **JOHN SNODDY** conjointement et solidairement, du canton de Hull dans le dit comté et district d'Outaouais, journaliers, Défendeurs; et Louis William P. Coutlée, écuyer, avocat du demandeur, demandeur sur distraction de frais, savoir:

Tout ce morceau ou parcelle de terre faisant partie du lot numéro cinq, dans le sixième rang du canton de Hull; et borné au nord par le chemin des Mines, à l'est par la propriété de Henry Bates, au sud par la propriété de Horace Donnelly, et à l'ouest par la propriété de James Cushman, et contenant quatre et un quart d'acres en superficie, plus ou moins—avec les bâties dessus érigées.

Pour être vendu au bureau du registraire pour le comté d'Outaouais, dans la cité de Hull, le VINGTIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier de mai 1876.

LOUIS M. COUTLÉE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 4 décembre 1875. 7283
[Première publication, 11 décembre 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Papineauville.

EMILE QUESNEL, de la Province de Québec, District d'Outaouais, No. 361, contre les terres et tenements de **JEAN-BAPTISTE DEMERS**, du canton de Suffolk, comté et district susdits, cultivateur, Défendeur, et M^{re}. Joseph T. St. Julien, avocat du demandeur, demandeur sur distraction de frais, à savoir:

Une certaine terre sise et située dans le canton de Suffolk, dit comté d'Outaouais, composée de la moitié est du lot numéro cinq (5), et de la moitié ouest du lot numéro six (6) du rang B, dans le dit canton de Suffolk, les dites moitiés se joignant l'une à l'autre; la dite ferme bornée à un bout par les terres du rang A, et à l'autre par les terres du rang numéro un, du dit canton, d'un côté par Michel Major, et de l'autre côté par Cyprien Laflamme—avec une maison en bois et une grange dessus érigées.

Pour être vendue au bureau du registraire pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le QUATORZIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour d'avril 1876.

LOUIS M. COUTLÉE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 2 décembre 1875. 7207
[Première publication, 11 décembre 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour Supérieure—Outaouais.

LA SOCIÉTÉ DITE "THE CIVIL SERVICE BUILDING AND SAVING SOCIETY", un corps politique et incorporé, ayant son bureau d'affaires principal dans la cité d'Outaouais, dans la province d'Ontario, dans la Puissance du Canada, Demanderesse; contre les terres et tenements de **CHARLES WILLIAM DEEGAN**, du village d'Aylmer, dans le district d'Outaouais, dans la province

tioni Exponas, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Magistrate's Court for the county of Ottawa, Hull, Canada.

HENRY L. LOUCKS, of the city of Hull in District of Ottawa, No. 1463, said county of Ottawa trader, Plaintiff; against the lands and tenements of **WILLIAM SNODDY** and **JOHN SNODDY**, jointly and severally of the township of Hull, in the said county and district of Ottawa, laborers, Defendants; and Louis William P. Coutlée esquire, plaintiff's attorney plaintiff sur distraction de frais to wit:

All that piece or parcel of land being part of lot number five, in the sixth range of the township of Hull; and bounded on the north by the Mines road, on the east by the property of Henry Bates on the south by the property of Horace Donnelly, and the west by the property of James Cushman, and containing four acres and one quarter of an acre in superficies, more or less—with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull on the TWENTIETH day of APRIL next at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of May, 1876.

LOUIS M. COUTLÉE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 4th December, 1875. 7284
[First published, 11th December, 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Papineauville.

EMILE QUESNEL, of the Province of Québec, District of Ottawa, No. 361, said county and district of Ottawa, esquire, merchant, Plaintiff; against the lands and tenements of **JEAN-BAPTISTE DEMERS**, of the township of Suffolk, county and district aforesaid, farmer, Defendant; and M^{re}. Joseph T. St. Julien, attorney for plaintiff, plaintiff sur distraction de frais, to wit:

A certain farm, lying and situate in the said township of Suffolk, said county of Ottawa, composed of the east half or moiety of lot number five (5), and of the west half or moiety of lot number six (6), of range B, in said township of Suffolk, said halves joining one another; said farm bounded at one end by the lands of range A, and at the other by the lands of range number one, of said township, on one side by Michel Major, and on the other side by Cyprien Laflamme—with a wooden house and barn thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the FOURTEENTH day of APRIL next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of April, 1876.

LOUIS M. COUTLÉE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 2nd December, 1875. 7208
[First published, 11th December, 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Superior Court—Ottawa.

THE CIVIL SERVICE BUILDING AND SAVING SOCIETY, a body politic and corporate, having its principal place of business in the city of Ottawa, in the province of Ontario, in the Dominion of Canada, Plaintiffs; against the lands and tenements of **CHARLES WILLIAM DEEGAN**, of the village of Aylmer, in the district of Ottawa, in the province of Québec, registrar for said county of

de Québec, régistrateur du comté d'Outaouais, Défendeur, et MM. Wright & Rouleau, demandeurs par distraction de frais, à savoir :

Les lots numéros deux et cinq du bloc trois, dans le village d'Aylmer, dans le district d'Outaouais, et borné comme suit, savoir : en devant par "Main street," en arrière par la propriété appartenant autrefois à Robert Kenny, mais maintenant à James Mulligan, à l'est par les numéros trois et six du même bloc, appartenant à William McKay Wright, écuyer, et au côté ouest par la propriété de Narcisse E. Cormier—avec une maison en bois et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendus à mon bureau, au palais de justice, dans le village d'Aylmer, le QUINZIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril 1876.

LOUIS M. COUTLÉE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 3 décembre 1875. 7209
[Première publication, 11 décembre 1875.]

Ottawa, Defendant, and Messrs. Wright & Rouleau, plaintiffs par distraction de frais, to wit :

Lots numbers two and five of block three, in the village of Aylmer, in the district of Ottawa, and bounded as follows, to wit : on the front by Main street, in rear by the property then belonging to Robert Kenny, and now belonging to James Mulligan, to the east side by lots numbers three and six in same block, belonging to William McKay Wright, esquire, and on the west side by the property of Narcisse E. Cormier—together with a wooden house and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the court house, in the village of Aylmer, on the FIFTEENTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of April, 1876.

LOUIS M. COUTLÉE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 3rd December, 1875. 7210
[First published, 11th December, 1875.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 1233. } LA CITÉ DE QUÉBEC; contre JOSEPH PELISSON, de la cité de Québec, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Alfred, quartier Jacques-Cartier, mesurant trente-sept pieds et six pouces de front sur soixante et treize pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front vers l'est à la dite rue Alfred, en arrière vers l'ouest à Jean Fiset ou ses représentants, d'un côté vers le nord à Ferdinand Pascal, de l'autre côté vers le sud à Joseph Blais—avec ensemble les bâties dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le No. 1356 et 1356 A, donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, et au livre de référence faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le ONZIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 31 août 1875. Shérif.
[Première publication, 4 septembre 1875.] 4849 2

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 253. } LA CITÉ DE QUÉBEC; contre JOHN O'MALLY, de la ville de Lévis, un des héritiers de feu Andrew O'Mally, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Champlain, au lieu appelé Anse des Mers, quartier Champlain, mesurant trente-sept pieds de

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.
Recorder's court.

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 1233. } THE CITY OF QUEBEC; against JOSEPH PELISSON, of the city of Quebec, to wit :

An emplacement situate in the city of Quebec, Alfred street, Jacques-Cartier ward, measuring thirty-seven feet six inches in front by seventy-three feet in depth, more or less; bounded in front to the east by Alfred street aforesaid, in rear to the west by Jean Fiset or his representatives, on one side to the north by Ferdinand Pascal, and on the other side to the south by Joseph Blais—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being No. 1356 and 1356 A, given upon the plan for Jacques-Cartier ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the said city of Quebec, on the ELEVENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of January next.

C. ALFEYN,

Quebec, 31st August 1875. Sheriff.
[First published, 4th September, 1875.] 4850

ALIAS FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 253. } THE CITY OF QUEBEC; against JOHN O'MALLY, of the town of Lévis, one of the heirs of the late Andrew O'Mally, to wit :

An emplacement situate in the city of Quebec, Champlain street, at the place called Anse des Mers, Champlain ward, measuring thirty-seven feet

front sur deux cents pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front vers le sud à la dite rue Champlain, en arrière vers le nord à la cime du cap, d'un côté vers l'est à Frederick Lampson, de l'autre côté vers l'ouest à Thomas Doyle—circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le No. 2420, donné sur le plan du quartier Champlain, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le QUINZIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de mars prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 2 octobre 1875. Shérif.
[Première publication, 9 octobre 1875.] 6015 2

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir: } LA CORPORATION DE LA
No 807. } CITE DE QUEBEC;
contre CHARLES BONNEVILLE, de la cité de Québec, et autres, à savoir:

1. Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Prince-Edouard, mesurant quarante-deux pieds et huit pouces de front, sur soixante et deux pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front vers le sud à la dite rue Prince-Edouard, en arrière vers le nord à Michael Rigney, d'un côté vers l'est à Charles D. Bédard, et de l'autre côté vers l'ouest à Marceline et Bruno L'Heureux—circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le numéro 102, donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui, faits par le commissaire des terres de la couronne.

2. Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Richardson, mesurant quarante-sept pieds et trois pouces de front, sur soixante-trois pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front vers le sud à la dite rue Richardson, en arrière vers le nord à Antoine Bilodeau et André Bilodeau, d'un côté vers l'est à Fabien Cloutier, de l'autre côté vers l'ouest à Dame Jean Royer—avec une maison en bois à un étage dessus construite, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le No. 769, donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui, faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le QUINZIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de mars prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 30 septembre 1875. Shérif.
[Première publication, 9 octobre 1875.] 6017

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } LA SOCIÉTÉ DE CONS-
No. 1215. } TRUCTION PERMA-
NENTE DE QUEBEC, corps politique et incor-
poré, établi et faisant affaires en la cité de Québec; contre LOUIS NARCISSE HENAULT, de la cité de Québec, marchand, et entre les mains de Jules Tessier, de la cité de Québec, écuyer, avocat, curateur, nommé au délaisement fait en cette cause, savoir:

Tout ce lot de terre situé près de cette ville de Québec, faisant partie des terres de "sans bruit," contenant un arpent et cinq perches de front, sur six arpents, cinq perches et neuf pieds de profondeur du côté sud-ouest, et six arpents, huit perches aussi de profondeur du côté nord-est; borné au sud au chemin du Roi qui conduit à Sainte-Foye, au nord à la cime du coteau Sainte-Geneviève, au nord-est aux représentants de Thomas Allan Stayner, qui représentait Pierre Chaloup, et au sud-ouest aux héritiers Colin Campbell, représentant Mathieu Bardy—avec ensemble la maison et la grange dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit lot étant le No. 34, donné

in front by two hundred feet in depth, more or less; bounded in front to the south by Champlain street aforesaid, in rear to the north by la Cime du Cap, on one side to the east by Frederick Lampson, and on the other side to the west by Thomas Doyle—circumstances and dependencies. This lot being No. 2420, given upon the plan for Champlain ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the FIFTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of March next.

C. ALLEYN,

Quebec, 2nd October, 1875. Sheriff.
[First published, 9th October, 1875.] 6016

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Quebec to wit: } THE CORPORATION OF THE
No. 807. } CITY OF QUEBEC; against
CHARLES BONNEVILLE of the city of Quebec, and others, to wit:

1. An emplacement situate in the city of Quebec Prince-Edouard street, measuring forty two feet and eight inches in front, by sixty two feet in depth, more or less; bounded in front to the south by Prince-Edouard street aforesaid, in rear to the north by Michael Rigney, on one side to the east by Charles D. Bedard, and on the other side to the west by Marceline and Bruno L'Heureux—circumstances and dependencies. The lot being number 102, given upon the plan for Saint-Roch's ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto, made by the commissioner of crown lands.

2. An emplacement situate in the city of Quebec, Richardson street, containing forty seven feet, three inches in front, by sixty three feet in depth; bounded in front to the south by Richardson street and in rear to the north by Antoine Bilodeau and André Bilodeau, on one side to the east by Fabien Cloutier, and on the other side to the west by Mrs. Jean Royer—together with a one story wooden house thereon erected, circumstances and dependencies. Said emplacement being known and distinguished as No. 769, on the cadastral plan of Saint Roch's wards, of the city of Quebec.

To be sold at my office in the city of Quebec on the FIFTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of March next.

C. ALLEYN,

Quebec, 30th September, 1875. Sheriff.
[First published, 9th October, 1875.] 6018

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit: } THE QUEBEC PERMANENT
No. 1215. } BUILDING SOCIETY, a
body politic and corporate, established and carrying on business in the city of Quebec; against LOUIS NARCISSE HENAULT, of the city of Quebec, merchant, and in the possession of Jules Tessier, of the city of Quebec, esquire, advocate, curator to the surrender in this cause made, to wit:

All that lot of land situate near the city of Quebec, forming part of the lands of "sans bruit," containing one arpent and five perches in front, by six arpents, five perches and nine feet in depth on the south-west side, and six arpents, eight perches likewise in depth on the north-east side; bounded on the south by the King's road leading to Saint Foye, on the north by "la cime du coteau Sainte-Geneviève," north-east by the representatives of Thomas Allan Stayner, who represented Pierre Chaloup, and on the south west by the heirs of Colin Campbell, representing Mathieu Bardy—together with the house and hangard thereon erected, circumstances and dependencies. The said lot being No.

sur le plan de la banlieue de Québec, paroisse de Notre-Dame de Québec, et au livre de référence d'icelui, faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le QUINZIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de février prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 6 octobre 1875. Shérif.
[Première publication, 9 octobre 1875.] 6019

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thomas Goodhue Farmer, hôtelier, de la cité des Trois-Rivières, failli.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 1, rue Saint-Joseph, dans la cité de Trois-Rivières, mercredi, le vingt-neuvième jour de décembre courant, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

CHARLES DUPONT HEBERT,
Syndic officiel.

Trois-Rivières, 6 décembre 1875. 7231

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Damase Gareau, épicière et commerçant de la cité et district de Montréal, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette affaire et les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

O. LECOURS,
Syndic officiel.

No. 16, rue Saint-Vincent.
Montréal, 7 décembre 1875. 7237

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Narcisse Circé et Joseph Dumouchel, marchands-tailleurs, de la cité de Montréal, et y faisant affaires sous les nom et raison de Circé et Dumouchel, faillies.

Les soussignés ont déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge, exécuté par leurs créanciers, et lundi, le dix-septième jour de janvier 1876, ils s'adresseront à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

NARCISSE CIRCÉ,
JOSEPH DUMOUCHEL.
Par H. ROUSSIN,
Leur procureur *ad litem*.

Montréal, 7 décembre 1875. 7233

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Louis Adam dit Laramé, épicière et commerçant, de la cité et du district de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause, et le failli m'a fait cession de ses biens. Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 16, rue Saint-Vincent Montréal vendredi, le septième jour de janvier 1876, à trois heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

O. LECOURS,
Syndic officiel.

Montréal, 7 décembre 1875. 7235.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Louis Buteau, tanneur et commerçant, de la ville de Sorel, failli.

Je, soussigné, Adolphe Germain, de la ville de

34, given upon the plan of the banlieu of Quebec, parish of Notre Dame de Quebec, and on the book of reference thereto, made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office in the city of Quebec, on the FIFTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of February next.

C. ALLEYN,

Quebec 6th October, 1875. Sheriff.
[First published 9th October, 1875.] 6020

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thomas Goodhue Farmer, hotel-keeper, of the city of Three Rivers, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 1, Saint Joseph street, in the city of Three Rivers, Wednesday, the twenty ninth day of December instant, at ten o'clock in the forenoon, to receive statement of his affairs, and appoint an assignee if they see fit.

CHARLES DUPONT HEBERT,
Official assignee.

Three Rivers, 6th December, 1875. 7232

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Damase Gareau, grocer and trader, of the city and district of Montreal, an insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter, and the creditors are notified to file their claims before me within one month.

O. LECOURS,
Official assignee.

No. 16, Saint Vincent street.
Montréal, 7th December, 1875. 7238

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Narcisse Circé and Joseph Dumouchel, both merchants tailors, of the city of Montreal, and there doing business together under the name, style and firm of Circé and Dumouchel, Insolvents.

The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition and discharge, executed by their creditors, and on Monday, the seventeenth day of January, 1876, they will apply to the said court for the confirmation of the discharge thereby effected.

NARCISSE CIRCÉ,
JOSEPH DUMOUCHEL.
By H. ROUSSIN,
Their attorney *ad litem*.

Montreal 7th December, 1875. 7234

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Louis Adam dit Laramé, grocer and trader, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the insolvent has made an assignment of his estate to me. The creditors are notified to meet at my office, No. 16, Saint Vincent street, Montreal, on Friday, the seventh day of January, 1876, to receive statements of his affairs, and appoint an assignee if they see fit.

O. LECOURS,
Official assignee.

Montreal, 7th December, 1875. 7236

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Louis Buteau, tanner and trader, of the town of Sorel, an Insolvent.

I, the undersigned, Adolphe Germain, of the

Sorel syndic officiel pour le district de Richelieu, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

Mardi, le vingt-huitième jour de décembre courant, à sept heures de l'après-midi, au bureau du soussigné, rue George, en la ville de Sorel il y aura une assemblée des créanciers du failli pour prendre en considération l'offre de composition du failli, faite à la première assemblée de ses créanciers.

A. GERMAIN,
Syndic.
7257

Sorel, 6 décembre 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de David Baker, commerçant de Dundee, dans le district de Beauharnois, failli.

Je, soussigné, John Fair, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

JOHN FAIR,
Syndic.
7241

181, rue Saint-Jacques,
Montréal, 6 décembre 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Robert Baker, commerçant, de Dundee, dans le district de Beauharnois, failli.

Je, soussigné, John Fair, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

JOHN FAIR,
Syndic.

181, rue Saint-Jacques,
Montréal, 6 décembre 1875.

7243

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Clarence Chester Cleveland et George Foster Cleveland, tous deux du village de Danville, dans le district de Saint-François, commerçants-associés, y faisant affaires comme tel en société, sous les nom et raison de Cleveland frères, tant individuellement que comme membres de la dite société, faillis.

Je, soussigné, John Fair, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

JOHN FAIR,
Syndic.
7245

181, rue Saint-Jacques,
Montréal, 1er décembre 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Julia Cutler, veuve de feu Thomas Davis, maintenant épouse de James Clement, failli.

Vendredi le septième jour de janvier prochain (1876), le soussigné demandera à un des juges de la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JULIA CUTLER.
Par D. MACMASTER
Procureur *ad litem* du dit failli.
Montréal, 9 décembre 1875. 7239

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de N. C. Baldwin et Wright Sleeper, associés sous le nom de "The Coaticook Mills Co.," faillis.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à Coaticook, dans le bureau des faillis, mercredi, le cinquième jour de janvier 1876, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir l'état des affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ISRAEL WOOD,
Syndic officiel.

Stanstead, 10 décembre 1875.

7253

town of Sorel, official assignee, for Richelieu district, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

Tuesday, the twenty-eighth day of December instant, at seven o'clock afternoon, at the office of the undersigned, Georges street, in the town of Sorel, there will be a meeting of the creditors of the insolvent to take into consideration the offer of composition of the insolvent, made at the first meeting of his creditors.

A. GERMAIN,
Assignee.
7258

Sorel, 6th December, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of David Baker, of Dundee, in the district of Beauharnois, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, John Fair, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JOHN FAIR,
Assignee.
7242

181, Saint James street,
Montreal, 6th December, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Robert Baker, of Dundee, in the district of Beauharnois, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, John Fair, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JOHN FAIR,
Assignee.

181, Saint James street,
Montreal, 6th December, 1875.

7244

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Clarence Chester Cleveland and George Foster Cleveland, both of the village of Danville, in the district of Saint Francis, traders and co-partners, carrying on business there as such in co-partnership, under the name and firm of Cleveland brothers, as well individually as being members of the said firm, Insolvents.

I, the undersigned, John Fair, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JOHN FAIR,
Assignee.
7246

181, Saint-James street,
Montreal, 1st December, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court,
District of Montreal. }

In the matter of Julia Cutler, widow of the late Thomas Davis, now wife of James Clement, an Insolvent.

On Friday, the seventh day of January next, (1876), the undersigned will apply to one of the judges of said court for a discharge under the said act.

JULIA CUTLER.
By D. MACMASTER,
Attorney *ad litem* of said insolvent.
Montreal, 9th December, 1875. 7240

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of N. C. Baldwin & Wright Sleeper, co-partners under style of "The Coaticook Mills Co.," Insolvents.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at Coaticook, in the office of the insolvents, on Wednesday, the fifth day of January, 1876, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ISRAEL WOOD,
Official assignee.

Stanstead, 10th December, 1875.

7254

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Robert H. G. Chapman, de Kingsbury, commerçant, dans le district de Saint-François, failli.

Je, soussigné John Fair, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

JOHN FAIR,

181, rue Saint-Jacques.

Syndic.

Montréal, 30 novembre 1875.

7247

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }

District de Montréal, }

Cour Supérieure.

Dans l'affaire de Melauethon H. Seymour, père, et Melauethon H. Seymour, fils, tous deux marchands, de la cité de Montréal, faisant affaires sous les nom et raison de M. H. Seymour et fils, faillis.

Les soussignés ont déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par leurs créanciers, et lundi, le dix-septième jour de janvier prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

M. H. SEYMOUR, père,

M. H. SEYMOUR, fils.

Par TRENHOLME & MACLAREN,

Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, 11 décembre 1875.

7249

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Michael Gannon, marchand, de Hemmingford, failli.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la ville de Beauharnois, mardi, le quatrième jour du mois de janvier prochain (1876), à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

E. L. NORMANDIN,

Syndic officiel.

Beauharnois, 6 décembre 1875.

7265

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame Agnès Beauchemin *et vir*, faillie.

Nous, soussignés, Jean-Baptiste Onésime Dumont, syndic officiel, de la cité des Trois-Rivières, et George Etienne Mayrand, agent, de la cité de Montréal, avons été nommés syndics conjoints en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant nous, au bureau de G. E. Mayrand & Cie., No. 6, rue Saint-Jacques, Montréal, dans le cours d'un mois.

J. B. O. DUMONT,

GEO. E. MAYRAND,

Syndics.

Montréal, 2 décembre 1875.

7203

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Charles Griffin, commerçant, Montréal, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, à Montréal, jeudi, le sixième jour de janvier 1876, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

WILLIAM RHIND,

Montréal, 3 décembre 1875.

Syndic officiel.

No. 58, rue Saint-François-Xavier.

7205

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Valentine Cooke, de Drummondville, dans le district d'Arthabaska, et Walter H. Brown, de Richmond, dans le district de Saint-François, marchands et associés, auparavant faisant des négoce comme tels à Richmond susdit, sous le nom de V. Cooke et Cie., autant comme individus que comme membres de la dite société, faillis.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Robert H. G. Chapman, of Kingsbury, in the district of Saint Francis, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, John Fair, of the city of Montreal have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JOHN FAIR,

181, Saint James street

Assignee.

Montreal, 30th November, 1875.

7248

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }

District of Montreal, }

Superior Court.

In the matter of Melauethon H. Seymour, sr., and Melauethon H. Seymour, jr., both of the city of Montreal, merchants, carrying on business under the firm and name of M. H. Seymour & Son, Insolvents.

The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition and discharge, executed by their creditors, and on Monday, the seventeenth day of January next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

M. H. SEYMOUR, sr.,

M. H. SEYMOUR, jr.

Per TRENHOLME & MACLAREN,

Their attorneys *ad litem*.

Montreal, 11th December, 1875.

7250

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Michael Gannon, of Hemmingford, merchant, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in the town of Beauharnois, on Tuesday, the fourth day of January next, (1876), at eleven of the clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

E. L. NORMANDIN,

Official assignee.

Beauharnois, 6th December, 1875.

7266

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dame Agnès Beauchemin *et vir*, an Insolvent.

We, the undersigned, Jean-Baptiste Onésime Dumont, official assignee, of the city of Three Rivers, and George Etienne Mayrand, agent, of the city of Montreal, have been appointed joint assignees in this matter. Creditors are requested to file their claims before us, at the office of G. E. Mayrand & Co., No. 6, Saint James street, Montreal, within one month.

J. B. O. DUMONT,

GEO. E. MAYRAND,

Assignees.

Montreal, 2nd December, 1875.

7204

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Charles Griffin, trader, Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in Montreal, on Thursday, the sixth day of January, 1876, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

WILLIAM RHIND,

Montreal, 3rd December, 1875. Official assignee.

No. 58, Saint-François Xavier street.

7206

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Valentine Cooke, of Drummondville, in the district of Arthabaska, and Walter H. Brown, of Richmond, in the district of Saint Francis, merchants and co-partners, carrying on business as such at Richmond aforesaid, under the name and firm of V. Cooke and Co., as well individually as members of the said firm, Insolvents.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à Richmond susdit, dans mon bureau, mardi, le vingt-huitième jour de décembre courant, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de leurs affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

WM. BROOKE,
Syndic.
7217

Richmond, 6 décembre 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire d'Edward O'Heir, marchand et commerçant, de la ville de Sorel, province de Québec, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au vingt-septième jour de décembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

DUNCAN McFARLANE,
Montréal, 4 décembre 1875. Syndic.
No. 236, rue McGill. 7211

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Théodule Beauchamp, commerçant, de la paroisse de Saint-Cuthbert, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, rue George, en la ville de Sorel, mercredi, le vingt-neuvième jour de décembre courant, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et pour nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. GERMAIN,
Syndic.
7215

Sorel, 6 décembre 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Robert H. G. Chapman, de Kingsbury, dans le township de Melbourne, failli.

Je, soussigné, William Brooke, de Richmond dans le district de Saint-François, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

W. BROOKE,
Syndic.
Richmond, 30 novembre 1875. 7221

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de l'honorable Henri Aylmer, junior, et Henri Lovell Aylmer, tous les deux du township de Melbourne, dans le district de Saint-François, auparavant faisant les négoce comme meuniers et marchands en société, sous le nom de H. et H. L. Aylmer, autant comme individus que comme membres de la dite société, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans Richmond, jeudi, le trentième jour de décembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de leurs affaires et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

W. BROOKE,
Syndic officiel.
Richmond, 27 novembre 1875. 7219

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Edward Burns, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, John Price, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de s'assembler à mon bureau, numéro 19, rue William Montréal, lundi, le vingt-septième jour de décembre courant, à trois heures de l'après-midi, pour considérer et approuver l'acte de composition.

JOHN PRICE,
Syndic.
Montréal, 4 décembre 1875. 7223

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in Richmond aforesaid, on Tuesday, the twenty-eighth day of December instant, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

WM. BROOKE,
Assignee.
Richmond, 6th December, 1875. 7218

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Edward O'Heir, in the town of Sorel, province of Quebec, merchant and trader, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared, upon to objection, until the twenty-seventh day of December instant, after which the dividend will be paid.

DUNCAN McFARLANE,
Montreal, 4th December, 1875. Assignee.
No. 236, McGill street. 7212

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Théodule Beauchamp, of the parish of Saint Cuthbert, trader, an Insolvent.

The Insolvent hath made an assignment of his estate to me, the creditors are notified to meet at my office, George street, in the town of Sorel, on Wednesday, the twenty ninth day of December instant, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

A. GERMAIN,
Assignee.
Sorel, 6th December, 1875. 7216

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Robert H. G. Chapman, of Kingsbury, in the township of Melbourne, an Insolvent.

I, the undersigned, William Brooke, of Richmond, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me within one month.

W. BROOKE,
Assignee.
Richmond, 30th November, 1875. 7222

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of the Honorable Henry Aylmer, the younger, and Henry Lovell Aylmer, both of the township of Melbourne, in the district of Saint Francis, heretofore carrying on business there as millers and traders, in co-partnership under the name of H. and H. L. Aylmer, as well individually as members of the said firm, Insolvents.

The insolvents have made an assignment to me of their estate, and the creditors are notified to meet at my office, in Richmond, on Thursday, the thirtieth day of December next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

W. BROOKE,
Official assignee.
Richmond, 27th November, 1875. 7220

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Edward Burns, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, John Price, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are notified to meet at my office, number 19, William street, Montreal, on Monday, the twenty seventh day of December instant, at three o'clock in the afternoon, to consider and approve of offer and composition.

JOHN PRICE,
Assignee.
Montreal, 4th December, 1875. 7224

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, }
District de Trois-Rivières. }
Dans l'affaire de D. E. Frigon; failli; et S. Dumoulin, syndic.

Le vingt-deuxième jour du mois de décembre prochain, le soussigné fera application à la cour supérieure pour la province de Québec, siégeant dans le district de Trois-Rivières, à Trois-Rivières, pour sa décharge en vertu du dit acte.

D. E. FRIGON, failli.

Par M. HONAN,

Son procureur *ad litem*

Trois-Rivières, 17 novembre 1875. 6813 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Louis Alfred Dyon, commerçant, de la ville de Longueuil, district de Montréal, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,

Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,

97, rue Saint-Jacques.

Montréal, 7 décembre 1875.

7267

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Denis Bourn, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaires du failli, dans le canton de Pottou, dans le district de Bedford, mardi, le vingt-huitième jour de décembre courant, à une heure de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

P. COWAN,

Syndic officiel.

Bureau du shérif, palais de justice,
Sweetsburgh, 5 décembre 1875.

7279

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Alexander Perry, commerçant, de la paroisse du Coteau du Lac, comté de Soulanges, district de Montréal, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,

Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,

97, rue Saint-Jacques.

Montréal, 7 décembre 1875.

7273

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Paul Legarde, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'à lundi, le troisième jour de janvier, A. D. 1876, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.

Montréal, 7 décembre 1875.

7275

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Didier Garneau, failli.

Je soussigné, Théophile Turgeon, de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, au bureau de M. Alexander Walker, No. 186, rue McGill, Montréal.

T. TURGEON,

Syndic.

Québec, 9 décembre 1875.

7285

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Three-Rivers. }
In the matter of D. E. Frigon, an Insolvent; and S. Dumoulin, assignee.

On the twenty-second day of December next, the undersigned will apply to the superior court for the province of Quebec, sitting in the district of Three-Rivers, at Three-Rivers, for a discharge under the said act.

D. E. FRIGON an Insolvent.

Per M. HONAN,

His attorney *ad litem*.

Three-Rivers, 17th November, 1875. 6814

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Louis Alfred Dyon, of the town of Longueuil, district of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,

Assignee.

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,

97, Saint James street.

Montreal, 7th December, 1875.

7268

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Denis Bourn, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the insolvent's place of business, in the township of Pottou, in the district of Bedford, on Tuesday, the twenty-eighth day of December instant, at the hour of one of the clock of the afternoon, to receive a statement of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

P. COWAN,

Official assignee,

Sheriff's Office, court house,
Sweetsburgh, 5th December, 1875.

7280

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Alexander Perry, of the parish of Coteau du Lac, county of Soulanges, district of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,

Assignee.

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,

97, Saint-James street,

Montreal, 7th December, 1875.

7274

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Paul Legarde, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A second and final dividend has been prepared, subject to objection, until Monday, the third day of January, A. D. 1876, after which day dividends will be paid.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.

Montreal, 7th December, 1875.

7276

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Didier Garneau, an Insolvent.

I, the undersigned, Théophile Turgeon, of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, at Mr. Alexander Walker's office, No. 186, McGill street, Montreal.

T. TURGEON,

Assignee.

Quebec, 9th December, 1875.

7286

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Vital Thériault et Azarie Brodeur, tous deux marchands-tailleurs, de la cité de Montréal, y faisant affaires en société sous les nom et raison de Thériault et Brodeur, faillis.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
97, rue Saint-Jacques, Montréal.
Montréal 7 décembre 1875.

7271

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire d'Honoré Zéphirin Lord et Louis Napoléon Dufresne, tous deux de la cité des Trois-Rivières faisant affaires en société comme marchands-tailleurs, sous les nom et raison de Lord & Dufresne commerçants, faillis.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'à lundi, le troisième jour de janvier A. D. 1876, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 7 décembre 1875.

7277

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Jean Lacroix, maçon, de la cité des Trois-Rivières, Demandeur, vs. Joseph Lacroix et Henry Lacroix, tous deux marchands, de la dite cité, et y faisant commerce ensemble en société comme marchands-épiciers, sous les nom et raison de Lacroix & frère, Défendeurs.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause, et sur la signification de ce bref de saisie-arrest, les défendeurs m'ont fait une cession de leurs biens. Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 21, rue Alexandre, dans la cité des Trois-Rivières, mercredi, le cinquième jour de janvier prochain (1876), à onze heures A. M., afin de recevoir un état de leurs affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

J. B. O. DUMONT,
Syndic.

Trois-Rivières, 7 décembre 1875.

7255

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Herménégilde Roy, failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du failli susnommé, sera tenue au bureau du soussigné, No. 15, rue Sainte-Hélène, Montréal, lundi, le vingt-septième jour de décembre, A. D. 1875, à trois heures P. M., pour l'examen public du failli, et le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

C. BAILLIE,
Syndic.

Montréal, 8 décembre 1875.

7251

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Tiburce Bricot dit Lamarche marchand et commerçant, de Saint Vincent de Paul, district de Montréal failli

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
No. 97, rue Saint-Jacques.
Montréal 6 décembre 1875.

7269

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Vital Thériault and Azarie Brodeur, both of the city of Montreal, merchant tailors, there doing business in co-partnership under the name and firm of Thériault and Brodeur, Insolvents.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,
97, Saint-James street.
Montreal, 7th December, 1875.

7272

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Honoré Zéphirin Lord and Louis Napoléon Dufresne, both of the city of Three-Rivers, carrying on business in co-partnership, as merchant tailors, under the name and firm of Lord and Dufresne, traders, Insolvents.

A first dividend has been prepared, subject to objection, until Monday, the third day of January, A. D. 1876, after which day dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Montreal, 7th December, 1875.

7278

INSOLVENT ACT OF 1875.

Jean Lacroix, bricklayer, of the city of Three Rivers, Plaintiff; vs. Joseph Lacroix and Henry Lacroix, both merchants, of the said city, and there trading together as such in partnership, under the name style and firm of Lacroix & frère, Defendants.

A writ of attachment has been issued in this cause, and after due service upon them of the said writ, the defendants have made an assignment to me of their estate. The creditors are notified to meet at my office, No. 21, Alexander street, in the city of Three Rivers, on Wednesday, the fifth day of January next, (1876), at eleven o'clock A. M., to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

J. B. O. DUMONT,
Assignee.

Three Rivers, 7th December, 1875.

7256

INSOLVENT ACT OF 1875:

In the matter of Herménégilde Roy, an Insolvent.

Notice is hereby given that a meeting of creditors of the above named insolvent, will be held at the office of the undersigned, No. 15, Sainte-Hélène street, Montreal, on Monday, the twenty seventh day of December, A. D., 1875, at three o'clock P. M., for the public examination of the insolvent, and ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

C. BAILLIE,
Assignee.

Montreal, 8th December, 1875.

7252

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Tiburce Bricot dit Lamarche of the parish of Saint Vincent de Paul district of Montreal, merchant and trader an Insolvent.

I, the undersigned C. Beausoleil, of the city of Montreal have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Lajoie and Beausoleil,
No. 97, Saint-James street.
Montreal 6th December, 1875.

7270

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Joseph Hudon, Charles P. Hébert, A. S. Hamelin, tous trois commerçants, des cité et district de Montréal, y faisant affaires sous les nom et raison de J. Hudon et Cie., Demandeurs; vs. Fabien Monette, commerçant, de la ville de Saint-Jean dans le district d'Iberville, y faisant affaires sous le nom de F. Monette et fils, Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et après le service à lui dûment fait de ce bref, le défendeur m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans la ville d'Iberville, mardi, le quatrième jour de janvier prochain, à une heure P. M., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. A. AUGER,
Syndic officiel.
7291

Iberville, 9 décembre 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Carl O. Swanson, meublier, de Waterville, comté de Compton, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans le bloc de Brooks, dans la ville de Sherbrooke, mardi, le quatrième jour de janvier 1876, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent nécessaire.

C. J. S. BACON,
Syndic provisoire
7299

Sherbrooke, 9 décembre 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de La Compagnie de Chaussures de Saint-Hyacinthe faillie.

Je, soussigné, Michel Esdras Bernier, de Saint-Hyacinthe, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

M. E. BERNIER,
Syndic.
7295

Saint-Hyacinthe, 9 décembre 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Henry Beattie *et al.*, Demandeurs; vs. Frank B. Dunton, Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic Officiel.
7301

Sherbrooke, 9 décembre 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Lapierre, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-deuxième jour de décembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

G. H. DUMESNIL,
Syndic.
7305

Montréal, 6 décembre 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

James McLaren *et Cie.*, Demandeurs; vs. F. X. Benard *et al.*, en liquidation. Défendeurs.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

EDWARD EVANS,
Syndic officiel.
7313

Western Chambers, 22 rue Saint-Jean.
Montréal, 9 décembre 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de David Nagy, mauchonvuer et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un bordereau des dividendes de la composition a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au dixième jour de janvier 1876, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FULTON,
Syndic.
7309

43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 8 décembre 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Joseph Hudon, Charles P. Hébert, A. S. Hamelin, all three traders, of the city and district of Montreal, carrying on business there under the name and style of Hudon & Co., Plaintiffs; vs. Fabien Monette trader, of the town of Saint Johns, in the district of Iberville, carrying on business there under the name of F. Monette & Son, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and after due service upon him of the said writ, the defendant has made an assignment to me of his estate, and the creditors are notified to meet at my office, in the town of Iberville, on Tuesday, the fourth day of January next, at one o'clock P.M., to receive statement of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. A. AUGER,
Official assignee.
7292

Iberville, 9th December, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Carl O. Swanson, cabinet-maker, of Waterville, county of Compton, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in Brooks block, in the town of Sherbrooke, on Tuesday, the fourth day of January, 1876, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

C. J. S. BACON,
Interim assignee.
7300

Sherbrooke, 9th December, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of "La Compagnie de Chaussures de Saint-Hyacinthe," Insolvents.

I, the undersigned, Michel Esdras Bernier, of Saint-Hyacinthe, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

M. E. BERNIER,
Assignee.
7296

Saint Hyacinthe, 9th December, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Henry Beattie *et al.*, Plaintiffs; vs. Frank B. Dunton, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

CHAS. J. S. BACON,
Official assignee.
7302

Sherbrooke, 9th December, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Lapierre, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared, open to objection, until the twenty second day of December instant, after which dividend will be paid.

G. H. DUMESNIL,
Assignee.
7306

Montreal, 6th December, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

James McLaren & Co, Plaintiffs; vs. F. X. Benard *et al.*, in liquidation. Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause.

EDWARD EVANS,
Official assignee.
7314

Western Chambers, 22, Saint John street.
Montreal, 9th December, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of David Nagy, of the city of Montreal, furrier and trader, an Insolvent.

A dividend sheet of the composition has been prepared, open to objection, until the tenth day of January, 1876, after which dividend will be paid.

JOHN FULTON,
Assignee.
7310

43, Saint François-Xavier street,
Montreal, 8th December, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Cushing Croil & Cie., marchands, de la cité de Montréal, Demandeurs; vs. Romuald Piché, commerçant, de la cité de Montréal, Défendeur. Un bref de saisie a été émané en cette cause.

JAMES TYRE,
Syndic officiel.

43, Rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 3 décembre 1875.

7307

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame Caroline D'Leprise, commerçante, de la cité de Montréal, y faisant affaires sous les nom et raison de J. Gondie, faillie. Je, soussigné, John Fulton, comptable, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

JOHN FULTON,

43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 6 décembre 1875.

Syndic.
7311

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Benson Bennett, demeurant dans la paroisse de Notre-Dame de Québec, et Samuel James Bennett, demeurant dans la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, marchands, faisant affaires à Québec et ailleurs, sous le nom de Benson Bennett & Cie., faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No 15, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le quatrième jour de janvier 1876, à deux heures p. m., pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

WM. WALKER,

Montréal, 9 décembre 1875.

Syndic.
7293

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de E. & B. P. Paige, faillis.

Je, soussigné, Edward Evans, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui ne l'ont pas encore fait, sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

EDWARD EVANS,

Western Chambers, 22, rue Saint-Jean.
Montréal, 7 décembre 1875.

Syndic.
7315

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John Street, manufacturier de de bijouteries, de la cité de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 11, rue de l'Hôpital Montréal, lundi, le troisième jour de janvier prochain, à trois heures et demie de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

DAVID J. CRAIG,

Montréal, 27 novembre 1875.

Syndic officiel.
7321

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Alexander Perry, commerçant, de la paroisse du Côteau du Lac, comté de Soulanges, district de Montréal, failli.

Avis est par le présent donné que mardi, le vingt-huitième jour de décembre A. D. 1875, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers du dit failli sera tenue au bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour délibérer et décider les questions relatives à l'acte de composition signé dans cette affaire, et les garanties qui ont été données.

C. BEAUSOLEIL,

Montréal, 9 décembre 1875.

Syndic.
7327

INSOLVENT ACT OF 1875.

Cushing Croil & Co., of the city of Montreal, merchants, Plaintiffs; vs. Romuald Piché, of the city of Montreal, trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

JAMES TYRE,
Official assignee.

43, Saint François-Xavier street,
Montreal, 3rd December, 1875.

7308

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dame Caroline D'Leprise, of the city of Montreal, trader, carrying on business there under the name and style of J. Gondie, an Insolvent.

I, the undersigned John Fulton, of the city of Montreal, accountant, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JOHN FULTON,

43, Saint François Xavier street,
Montreal, 6th December, 1875.

Assignee.
7312

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Benson Bennett, residing in the parish of Notre-Dame of Quebec, and Samuel James Bennett, residing in the parish of Notre-Dame de la Victoire, merchants, carrying on business at Quebec and elsewhere, under the firm of Benson Bennett & Co., Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 15, Saint Peter street, Quebec, on Tuesday, the fourth day of January, 1876, at two o'clock, p. m., to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

WM. WALKER,

Quebec, 9th December, 1875.

Assignee.
7294

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of E. & B. P. Paige, Insolvents.

I, the undersigned, Edward Evans, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so, are requested to file their claims before me within one month.

EDWARD EVANS,

Western Chambers, 22, Saint John street,
Montreal, 7th December, 1875.

Assignee.
7316

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John Street, of the city of Montreal, manufacturing jewelry, an Insolvent.

The insolvent have made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 11, Hospital street, Montreal, on Monday, the third day of January next, at half-past three o'clock afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

DAVID J. CRAIG,

Montreal, 27th November, 1875.

Official assignee.
7322

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Alexander Perry, of the parish of Côteau du Lac, county of Soulanges, district of Montreal, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Tuesday, the twenty-eighth day of December, A. D. 1875, at eleven o'clock A. M., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60 Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

C. BEAUSOLEIL,

Montreal, 9th December, 1875.

Assignee.
7328

Dans l'affaire de La Compagnie de Chaussures de Saint-Hyacinthe, faillie; et Michel E. Bernier, syndic.

Une assemblée des créanciers de la dite faillie sera tenue à l'Hôtel du Canada, à Montréal, lundi, le vingt-septième jour de décembre courant, à trois heures de l'après-midi, pour considérer et ratifier la résolution des créanciers de la faillie, passée à une assemblée ajournée et tenue le neuvième jour de décembre courant, ordonnant la vente de toute la succession de la faillie, et autorisant telle vente à être faite par encaissement le vingt-huitième jour de décembre susdit.

Par ordre des inspecteurs,
M. E. BERNIER,
Syndic.

Saint-Hyacinthe, 9 décembre 1875. 7317

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Nelson Davis, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que lundi, le vingt-septième jour de décembre A. D. 1875, à trois heures P. M., une assemblée des créanciers du failli susdit, aura lieu dans le bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour délibérer et décider les questions relatives à l'acte de composition signé dans cette affaire, et les garanties qui ont été données.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 8 décembre 1875. 7325

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Céline Beaudoin, marchande publique, de la cité de Montréal, veuve d'Xavier Bertrand, en son vivant de Montréal susdit faillie.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, à onze heures a. m., mardi, le quatre janvier 1876, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires en général.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Montréal, 9 décembre 1875. 7323

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George Ringland, de la cité de Montréal, failli.

Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 11, rue de l'Hôpital, Montréal jeudi, le trentième jour de décembre courant, à onze heures de l'avant-midi, pour le règlement des affaires de la faillite en général.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel

Montréal, 9 décembre 1875. 7331

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de William Baker, de la Rivière-Noire, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au vingt-neuvième jour de décembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

R. HENRY WURTELE,
Syndic.

Québec, 10 décembre 1875. 7333

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Louis A. Lapointe, failli. Je, soussigné, Richard H. Wurtele, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

R. HENRY WURTELE,
Syndic.

Québec, 6 décembre 1875. 7335

In the matter of the Saint Hyacinthe Boot and Shoe Company, Insolvents; and Michel E. Bernier, assignee.

A meeting of the creditors of the said insolvents is hereby called to be held at the Canada Hotel, in Montreal, on Monday, the twenty-seventh day of December instant, at three o'clock in the afternoon, for the purpose of considering and confirming the resolution of the creditors of the insolvents, passed at an adjourned meeting thereof, held on the ninth day of December instant, ordering the sale of the entire estate and effects of the insolvents, and of authorising such sale to be made by auction on the twenty-eighth day of said December.

By order of the inspectors,
M. E. BERNIER,
Assignee.

Saint Hyacinthe, 9th December, 1875. 7318

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Nelson Davis, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Monday, the twenty seventh day of December, A. D. 1875, at three o'clock P. M., a meeting of the creditors of the above insolvent, will be held at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Montreal, 8th December, 1875. 7326

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Céline Beaudoin, of the city of Montreal, *marchande publique*, widow of Xavier Bertrand, in his lifetime of Montreal aforesaid, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, Saint James street, Montreal, at eleven o'clock a. m., on Tuesday, the fourth January, 1876, to receive statements of her affairs, to appoint an assignee if they see fit, and ordering of affairs generally.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Montreal, 9th December, 1875. 7324

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George Ringland, of the city of Montreal, an Insolvent.

The creditors are notified to meet at my office, No 11, Hospital street, Montreal, on Thursday, the thirtieth day of December instant, at eleven o'clock forenoon, for the ordering of the affairs of the estate generally.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 9th December, 1875. 7332

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of William Baker, of Black River, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared, and is open to objection, until the twenty ninth day of December instant, after which dividend will be paid.

R. HENRY WURTELE,
Assignee.

Quebec, 10th December, 1875. 7334

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Louis A. Lapointe, an Insolvent. I, the undersigned, Richard H. Wurtele, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me within one month.

R. HENRY WURTELE,
Assignee.

Quebec, 6th December, 1875. 7336

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thiburce Briot dit Lamarche, commerçant, de la paroisse de Saint-Vincent de Paul, district de Montréal, failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du failli sus-nommé sera tenue au bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, lundi, le vingt-septième jour de décembre A. D. 1875, à trois heures P. M., pour décider sur la vente de toutes les dettes actives de la succession en bloc, et le règlement des affaires en général.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.
7329

Montréal 9 décembre 1875.

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire d'Hubert Martin, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble sous-mentionné, appartenant à la succession du susdit failli, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Deux lots de terre situés au village incorporé d'Hochelaga, paroisse de Montréal, connus et désignés sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit village, comme étant les lots Nos. 239 et 240, contenant 50 x 100 pieds—avec ruelle en arrière, et une maison en bois à un étage dessus érigée.

Pour être vendus au palais de justice, en la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillites, VENDREDI, le DIX-SEPT de FÉVRIER prochain, à MIDI précise.

G. H. DUMESNIL,
Syndic.
7303

Montréal, 6 décembre 1875.

[Première publication, 11 décembre 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de La Compagnie de Tourbe de Huntingdon, corps incorporé, faillie.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble appartenant à la succession du susdit failli, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 11, rue de l'Hôpital, Montréal avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Toute la terre de tourbe à être trouvée sur la

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thiburce Briot dit Lamarche, of the parish of Saint Vincent de Paul, district of Montreal, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, Saint James street, Montreal, on Monday, the twenty-seventh day of December, A. D. 1875, at three o'clock, P. M., for the purpose of deciding about the disposal of the entire assets of the estate in one lot (en bloc), and ordering of affairs generally.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.
7330

Montreal, 9th December, 1875.

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Hubert Martin, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable property, belonging to the estate of the above-named insolvent, will be sold at the time and place hereafter mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale: oppositions afin de conserver may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

Two lots of land situated in the incorporated village of Hochelaga, parish of Montreal, known and designated on the plan and book of reference of the said village, as being the lots Nos. 239 and 240, containing 50 x 100 feet—with a lane in rear and a wooden house thereon erected.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room devoted to proceedings in insolvency, on FRIDAY, the SEVENTEENTH day of FEBRUARY next, at TWELVE o'clock precisely.

G. H. DUMESNIL,
Assignee.
7304

Montreal, 6th December, 1875.

[First published, 11th December, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of The Huntingdon Peat Company, a body corporate, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable property, belonging to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure, for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, number 11, Hospital street, Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions afin de conserver, may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

All the peat land to be found on the east half of lot number twenty and on lot number nineteen in

moitié est du lot numéro vingt et sur le lot numéro dix-neuf dans le troisième rang de la paroisse de Saint-Anicet, comprenant deux cents acres de terre de tourbe, plus ou moins en superficie. Aussi, un lot de terre joignant la dite terre de tourbe en front, de deux cents acres en superficie tel qu'enclos maintenant—avec une maison en bois, étable et autres bâties sus-érigées.

Pour être vendus au bureau du syndic, numéro 11, rue de l'Hôpital, Montréal, le QUINZIEME jour de FEVRIER 1876 à ONZE heures de l'avant-midi.

DAVID J. CRAIG,
Syndic.

Montréal, 10 décembre 1875.

[Première publication, 11 décembre 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles Morand, commerçant, de la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à mon bureau, à Champlain, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Une terre située en la dite paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, étant partie du lot numéro soixante et quatre, de la concession Saint-Flavien, côté nord-ouest, mesurant trois arpents de front sur la longueur qui peut se trouver depuis le chemin jusqu'aux terres du côté sud-est de la concession Saint-Louis; bornée d'un côté partie à la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, et partie à George Jalbert, et d'autre côté à Richer Beaudet—avec une maison et autres bâties dessus construites.

1. Distraire de la dite terre :

A. Un emplacement appartenant moitié à Luc Ducharme et moitié à William Vézina de quarante-cinq pieds de largeur sur quatre-vingt pieds de profondeur; borné en front par le chemin, en profondeur à la dite terre, d'un côté à Onésime Landry, de l'autre côté à la dite terre—avec une maison et autres bâties dessus construites.

2. Un emplacement appartenant à Onésime Landry, de quarante-cinq pieds de largeur sur quatre-vingt pieds de profondeur; borné en front par le chemin, en profondeur à la dite terre, d'un côté à Luc Ducharme, de l'autre côté par la dite terre—avec une maison et autres bâties dessus construites.

3. Un emplacement appartenant à Narcisse Bruyère, de soixante et sept pieds de front sur cent-vingt et un pieds de profondeur; borné en front au chemin public, en profondeur et du côté nord-est à la dite terre, et du côté sud-ouest à Richer Beaudet—avec une maison et autres bâties dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse du Mont-Carmel, LUNDI, le QUATORZIEME jour du mois de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

NAZAIRE GAGNON,
Syndic.

Champlain, 9 décembre 1875.

[Première publication, 11 décembre 1875.]

the third range of the parish of Saint Anicet, comprising two hundred acres of peat land, more or less, in superficies. Also, a lot of land adjoining the said bog land in front, of about two acres in superficies as now fenced in and built upon—with a wooden house, stable and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the assignee, number 11, Hospital street, Montreal, on the FIFTEENTH day of FEBRUARY, 1876, at ELEVEN o'clock forenoon.

DAVID J. CRAIG,
Assignee.

Montreal, 10th December, 1875.

[First published, 11th December, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Morand, trader, of the parish of Notre-Dame du Mont-Carmel, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at my office, at Champlain, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A land situate in the said parish of Notre-Dame du Mont-Carmel, being part of lot number sixty four of the Saint Flavien concession, north west side, measuring three arpents in front by the depth there may be between the road and the lands of the south east side of the Saint Louis concession; bounded on one side partly by the Fabrique of the parish of Notre-Dame du Mont-Carmel, and partly by George Jalbert, and on the other side by Richer Beaudet—with a house and other buildings thereon erected.

Reserving therefrom :

1. An emplacement belonging half to Luc Ducharme and half to William Vézina, of forty five feet in width by eighty feet in depth; bounded in front by the road, in rear by the said land, on one side by Onésime Landry, and on the other side by the said land,—with the house and outbuildings thereon erected.

2. An emplacement belonging to Onésime Landry, of forty five feet in width by eighty feet in depth; bounded in front by the road, in rear by the said land, on one side by Luc Ducharme, on the other side by the said land—with a house and outbuildings thereon erected.

3. An emplacement belonging to Narcisse Bruyère, of sixty seven feet in front by one hundred and twenty one feet in depth; bounded in front by the main road, in rear and on the north east side by the said land, and on the south west side by Richer Beaudet—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Mont-Carmel, on MONDAY, the FOURTEENTH DAY of the month of FEBRUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

NAZAIRE GAGNON,
Assignee.

Champlain, 9th December, 1875.

[First published, 11th December, 1875.]

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 9 décembre 1875.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR d'associer les messieurs dont les noms suivent à la commission de la paix, pour le district de Joliette : Robert Stafford, Joseph Fitz Patrick, Paul Melançon et Benjamin Geoffroy, écuyers. 7287

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, 2 décembre 1875.

Délimitation de la paroisse de Notre-Dame du Lac Temiscouata.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR a bien voulu, par ordre en conseil, en date du vingt-neuf novembre, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la 30^{ème} clause du chapitre 15 des statuts refondus du Bas-Canada, définir comme suit les limites de la municipalité scolaire de Notre-Dame du Lac Temiscouata, savoir : comprenant une étendue de terrain d'environ onze milles et demi de front sur une profondeur d'environ six milles ; borné au nord-est par le lac Temiscouata au sud-est par la ligne qui sépare dans la première concession la terre de Louis Fortin de celle de Denis Morin, dans la seconde concessions la terre de George Voisine de celle de Magloire Morin, la dite ligne prolongée dans les troisième, quatrième, cinquième et sixième concessions jusqu'à la ligne de séparation entre la seigneurie de Madawaska et les terres de la couronne, au sud-ouest par la ligne de séparation entre la dite seigneurie de Madawaska et les terres de la couronne, au nord-ouest par la ligne qui sépare la terre de Denis Pelletier de celle de Joseph Caron ou ses représentants, la dite ligne devant être prolongée dans les seconde, troisième, quatrième, cinquième et sixième concessions jusqu'à la rencontre de la ligne de séparation entre la dite seigneurie et les terres de la couronne.

2. Cette partie de la seigneurie de Madawaska qui se trouve à l'est du lac Temiscouata ; et tenant à l'ouest au dit lac Temiscouata, à l'est aux terres de la couronne, au nord à une ligne parallèle à la ligne qui divise la paroisse de Notre-Dame du Lac Temiscouata d'avec la paroisse de Saint-Louis des Ha! Ha! et au sud à une ligne parallèle à celle qui divise la paroisse de Notre-Dame du Lac Temiscouata d'avec la mission de Sainte-Rose du Dégélé, vu que dans la première érection les limites n'étaient pas décrites d'une manière suffisamment claire.

Nominations des commissaires et des syndics d'écoles.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR a bien voulu, par ordre en conseil, en date du 29 novembre, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les 48^{ème} et 136^{ème} clauses du chap. 15 des statuts refondus du Bas-Canada, faire les nominations suivantes de commissaires et de syndics d'écoles, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de l'Assomption, Ephiphanie.—Le Révd. M. Joseph Prudhomme en remplacement du Révd. M. Pierre Bédard

Comté de Compton, East Clifton.—M. John McCreas en remplacement de M. William Shorten.

Comté de Chicoutimi, St. Prime.—MM. Simon Bellay, Joseph Gosselin Hilaire Bélanger, Germain Desgagné et Isaie Lapierre.

Comté de Charlevoix, St. Urbain.—MM. Cléophas Thibeault et Patrice Girard en remplacement d'Eustache Tremblay et Joseph Thibeault.

Comté d'Ottawa, Northfield et Wright.—MM. Octave Labelle et Joseph Marois en remplacement de MM. Napoléon Roy et Bruno Labelle, senior.

Comté d'Ottawa, Aylwin.—MM. William Reid, William McConnell, John Cram, Luke Henry et John Charles Chamberlin.

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 9th December, 1875.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to associate the following gentlemen to the commission of the peace, for the district of Joliette : Robert Stafford, Joseph Fitz Patrick, Paul Melançon and Benjamin Geoffroy, esquires. 7288

MINISTRY OF PUBLIC INSTRUCTION.

Quebec, 2nd December, 1875.

Fixing limits of the parish of Notre Dame du Lac Temiscouata.

The LIEUTENANT GOVERNOR in council has been pleased, by order in council, dated the twenty ninth of November last, and in virtue of the powers conferred on him by 30th clause of chapter 15 of the consolidated statutes of Lower Canada, to define as follows the limits of the school municipality of Notre Dame du Lac Temiscouata, to wit : comprising a tract of land of about eleven miles and a half in front by a depth of about six miles ; bounded in the north east by lake Temiscouata, on the south east by the line which separates in the first concession the properties of Louis Fortin and Denis Morin, in the second concession the properties of George Voisine and Magloire Morin, said line being prolonged through the third, fourth, fifth and sixth concessions to the division line between the seigniorie of Madawaska and the Crown Lands, on the south west by the division line between the said seigniorie of Madawaska and crown lands, on the north west by the line which separates the properties of Denis Pelletier and Joseph Caron or his representatives, said line to be prolonged in the second, third, fourth, fifth and sixth concessions to the place where it meets the division line between the said seigniorie and the crown lands.

2. That part of the seigniorie of Madawaska, which lies to the east of lake Temiscouata ; bounded on the west by lake Temiscouata aforesaid, on the east by the crown lands, on the north by a line parallel with the line deviding the parish of Notre-Dame du Lac Temiscouata from the parish of Saint Louis des Ha! Ha! and on the south by a line parallel with the one which separate the parish of Notre-Dame du Lac Temiscouata from the mission of Sainte Rose du Dégélé, in as much as in its first erection the limits were not described with sufficient clearness.

Appointments of School Commissionners and Trustees.

The LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council, dated the twenty ninth November, and in virtue of the powers conferred on him by the 48th and 136th clauses of chapter 15 of the consolidated statutes of Lower Canada, make the following appointments of school commissionners and school trustees, to wit :

School Commissioners.

County of l'Assomption, Ephiphanie.—The Revd. Mr. Joseph Prudhomme *vice* the Revd. Mr. Pierre Bédard.

County of Compton, East Clifton.—Mr. John McCreas *vice* Mr. William Shorten.

County of Chicoutimi, St. Prime.—Messrs. Simon Bellay, Joseph Gosselin, Hilaire Bélanger, Germain Desgagné and Isaie Lapierre.

County of Charlevoix, St. Urbain.—Messrs. Cléophas Thibeault and Patrice Girard *vice* Eustache Tremblay and Joseph Thibeault.

County of Ottawa Northfield and Wright.—Messrs. Octave Labelle and Joseph Marois *vice* of Messrs. Napoléon Roy and Bruno Labelle, senior.

County of Ottawa, Aylwin.—Messrs. William Reid, William McConnell, John Cram, Luke Henry and John Charles Chamberlin.

Comté de l'Islet, Ste. Louise, Ashford.—Le révd. George Beaulieu en remplacement du révd. J. B. Thibeault.

Comté d'Yamaska, St. David.—Le révd. Agénor Moreau en remplacement du révd. M. St. Cyr.

Comté de Charlevoix, Petite Rivière.—M. Léon Lavoie en remplacement du révd M. Marceau.

Comté de Gaspé, Anse à Grisfonds.—M. Paul Samson en remplacement de lui-même.

Comté de Stanstead, Dixville.—MM. Moses C. Drew, Alvin Parker, Francis Benway, Isaac D. Wood et Charles P. Bellows.

Comté de Chambly, Canton de Chambly.—Le révd. M. William Hinde en remplacement du révd. M. D. White, et William Howard, écuyer, en remplacement de M. James P. Willet. 7227

County of l'Islet, Ste Louise, Ashford.—The revd. Mr. George Beaulieu *vice* the revd. Mr. J. B. Thibeault.

County of Yamaska, St. David.—The revd. Mr. Agénor Moreau *vice* the revd. Mr. St. Cyr.

County of Charlevoix, Petite Rivière.—Mr. Léon Lavoie *vice* the revd. Mr. Marceau.

County of Gaspé, Anse x Grisfonds.—Mr. Paul Samson *vice* of himself.

County of Stanstead, Dixville.—Messrs. Moses C. Drew, Alvin Parker, Francis Benway, Isaac D. Wood and Charles P. Bellows.

County of Chambly, township of Chambly.—The revd. Mr. William Hinde *vice* the revd. Mr. D. White, and William Howard, esquire, *vice* of Mr. James P. Willet. 7228

Avis du Gouvernement.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. 4431-32.) AVIS.

En conformité de la neuvième section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les ventes de terre ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements, savoir :

Canton d'Harrington.

$\frac{1}{4}$ sud du lot 24, dans le troisième rang, vendu à John McCallum.

$\frac{1}{4}$ nord de la $\frac{1}{4}$ sud du lot 24, dans le troisième rang, vendu au Révd. Dun. Cameron.

$\frac{1}{4}$ sud du lot 18, dans le sixième rang, vendu à James Conway.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Québec, 7 décembre 1875.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. No. 4433.) AVIS.

En conformité de la neuvième section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que la vente de terre ci-après mentionnée a été révoquée sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements, savoir :

Canton de Grenville.

$\frac{1}{4}$ nord du lot vingt-sept, dans le quatrième rang, vendu à George Kelly.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 7 décembre 1875.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. 4434, 4435, 4436.) AVIS.

En conformité de la 9e section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les ventes de terre ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements, savoir :

Canton De Salaberry.

Lot 27 dans le 1er rang, vendu à Angus Cameron.

" 29 " " " Dugald McVicar.

" 30 & 31 " " " James Funchon.

" 25 " " " Daniel McVicar.

" 12 2e " " Robert Kennedy.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Québec, 7 décembre 1875.

7289

Government Notices.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. 4431-32.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sales of the undermentioned lands have been cancelled under the authority of the act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto, viz :

Township of Harrington.

South $\frac{1}{4}$ of lot 24, in third range, sold to John McCallum

North $\frac{1}{4}$ of south $\frac{1}{4}$ of lot 24, in third range, sold to Revd. Dun. Cameron.

South $\frac{1}{4}$ of lot 18, in sixth range, sold to James Conway.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissioner.

Quebec, 7th December, 1875.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. No. 4433.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sale of the undermentioned land has been cancelled under the authority of the act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto, viz :

Township of Grenville.

North $\frac{1}{4}$ of lot twenty seven, in the fourth range, sold to George Kelly.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissioner.

Department of Crown Lands,
Quebec, 7th December, 1875.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. 4434, 4435, 4436.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sales of the undermentioned lands have been cancelled under the authority of the act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto, viz :

Township De Salaberry.

Lot 27 in the 1st range, sold to Angus Cameron.

" 29 " 1st do do Dugald McVicar.

Lots 30 & 31 in the 1st range, sold to James Funchon.

" 25 in the 1st range, sold to Daniel McVicar.

" 12 " 2nd do do Robert Kennedy.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissioner.

Quebec, 7th December, 1875.

7290

Avis Divers.

AVIS

Est par le présent donné qu'une assemblée générale annuelle des actionnaires de la compagnie du Chemin de Fer de Montréal, Portland et Boston sera tenue au bureau de la compagnie, à Montréal, mercredi, le (19e) dix-neuvième jour de janvier prochain, 1876, à onze heures a. m., pour l'élection des officiers pour l'année suivante, et pour la transaction des autres affaires.

N. A. SMITH, M. D.,
Secrétaire et trésorier.

Montréal, 7 décembre 1875.

7213

Miscellaneous Notices.

NOTICE

Is hereby given that the general annual meeting of the stockholders of the Montreal, Portland and Boston Railway Company will be held at the company's office, in Montreal, on Wednesday, the (19th) nineteenth day of January next, 1876, at the hour of eleven o'clock a. m., for the election of officers for the ensuing year, and for the transaction of other business.

N. A. SMITH, M. D.,
Secretary and treasurer.

Montréal, 7th December, 1875.

7214